

RAPPORT ANNUEL

2009-2010



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
DINEPA

Direction Nationale
de l'Eau Potable
et de l'Assainissement





RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
DINEPA

Direction Nationale
de l'Eau Potable
et de l'Assainissement

RAPPORT ANNUEL 2009-2010

SOMMAIRE

Entretien avec Gérald Jean-Baptiste Directeur
Général de la DINEPA / p9

Introduction / p15

- 1 La réforme du Secteur de l'Eau Potable et de
l'Assainissement en Haïti / p16
- 2 La nouvelle organisation sectorielle / p17
- 3 Alternatives adoptées dans le cadre du
Programme Stratégique Sectoriel (PSS) 2008
et les résultats en 2010 / p19
- 4 Le Plan d'Actions prioritaires et les réalisations / p34
 - 4.1 Les prévisions / p35
 - 4.2 Les réalisations / p36
 - 4.3 Les résultats atteints en 2010 / p39
- 5 L'assistance technique internationale et
le transfert de savoir-faire / p48
- 6 La réponse post tremblement de terre / p49
- 7 L'apparition du choléra : Mesures d'urgence et
actions durables / p51
- 8 Perspectives pour l'année 2011 / p54



Un cadre institutionnel et organisationnel
adapté aux changements

La relance des investissements

Le décollage de l'assainissement
des eaux usées et des excréta

Une culture de service public

La responsabilité citoyenne
du paiement de l'eau



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
DINEPA
Direction Nationale
de l'Eau Potable
et de l'Assainissement

MISSION

LA DINEPA (Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement) exécute la politique de l'Etat dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, autour de 3 grand axes :

- a) le développement du secteur EPA au niveau national
- b) la régulation du secteur
- c) le contrôle des acteurs.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
DINEPA

Direction Nationale
de l'Eau Potable
et de l'Assainissement



ENTRETIEN AVEC GERALD JEAN-BAPTISTE

Directeur Général de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA)

En rétrospective, comment considérez-vous la période 2009-2010?

Ce fût une période charnière et déterminante. Cela fait plus de dix ans que le constat d'échec du fonctionnement du Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement en Haïti a été établi. Plus de dix ans depuis que des études et réflexions ont été initiées pour une réforme profonde du cadre légal et institutionnel. Enfin, en 2009, la Loi-Cadre portant nouvelle organisation du Secteur a été ratifiée, à l'unanimité, par le Parlement haïtien et publiée au Journal Officiel de la République.

Pouvez-vous nous résumer les principaux enjeux et objectifs de cette nouvelle loi et leurs futurs impacts sur le Secteur ?

Il faut d'abord préciser que la loi-Cadre est un outil devant aider à mettre en œuvre les nouvelles orientations stratégiques définies pour le Secteur. Ces orientations stratégiques sont inscrites dans le cadre d'un Programme de Réforme et de Modernisation du Secteur EPA en Haïti. Les grands objectifs de cette réforme sont:

Institutionnels : la décentralisation progressive de la maîtrise d'ouvrage, jusqu'aux municipalités, et la création d'une Autorité Nationale unique pour la planification des investissements et la coordination des acteurs sur la base de normes et d'indicateurs, à travers un Observatoire National pour le suivi-évaluation ;

Économiques : la diversification des modèles de gestion, l'adoption d'un décret tarifaire et la sensibilisation à la culture du paiement du service afin de dégager des

recettes suffisantes pour assurer la couverture des dépenses de fonctionnement et d'entretien ;

Techniques : l'obligation de service public, l'entretien du réseau, de l'équipement et du matériel, la continuité de service, l'égalité de traitement entre des usagers placés en situation comparable ;

Sociaux : l'équité d'accès, une solidarité devant s'exercer vis-à-vis des populations des quartiers pauvres urbains et celles à bas revenu du milieu rural, par la fourniture de services élémentaires d'eau potable et d'assainissement de base.

Aussi, la Loi-cadre prévoit quatre (4) changements majeurs :

- i) la séparation des responsabilités (régulation, maîtrise d'ouvrage, fourniture de services);
- ii) la constitution d'une Autorité Nationale pour assurer le développement du Secteur,
- iii) la décentralisation de la maîtrise d'ouvrage,
- iv) la diversification des modèles de gestion et des gestionnaires, incluant la possibilité de participation du secteur privé.

La Loi-cadre a défini une nouvelle structure organisationnelle du Secteur, par la création d'organismes tels : la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) et les Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA), comment et dans quel délai pensez-vous pouvoir mettre en place ces structures ?

Il y a lieu de rappeler que l'Unité de Réforme du

Secteur de l'Eau Potable (URSEP), ci-après Cellule Eau Potable et Assainissement (CEPA) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), s'est automatiquement transformée, après la publication de la loi au journal officiel, en Direction Nationale, avec la nomination d'un Directeur Général. La DINEPA qui a la charge de mettre en œuvre la réforme a déjà réalisé des études détaillées et des actions concrètes ont été engagées pour la mise en place des structures prévues dans la Loi-cadre.

Cependant, la mise en place de ces structures se fera de manière progressive, suivant, graduellement, le rythme de réalisation des investissements et l'évolution de la formation des ressources humaines.

Pour chaque réseau construit ou réhabilité, il sera mis en place, pour la gestion, selon le cas :

dans les villes de plus de Cinq Mille (5000) habitants, soit, en gestion directe ou « régie », un Centre Technique d'Exploitation (CTE), décentralisé et autonome, soit un contrat de délégation de gestion ou un « management contract » à un opérateur privé,

dans les villes de moins de Cinq Mille (5000) habitants et en milieu rural des Comités d'Eau Potable et d'Assainissement (CAEPA), légalement reconnus, seront constitués, ainsi que des comités de points d'eau dans les zones d'habitats très dispersés.

Au fur et à mesure de la mise en place, de l'évolution et de l'importance, en quantité, de ces structures de gestion, les OREPAs se constitueront progressivement jusqu'à devenir complètement opérationnels.

Je peux, aujourd'hui, d'ores et déjà annoncer qu'au cours de l'année 2011, plusieurs CTE et CAEPAs seront constitués à travers le pays ainsi que les embryons d'OREPAs, dotés de leurs Unités Rurales Départementales (URD).

Est-ce pour cette raison que vous avez créé l'Observatoire National de l'Eau Potable et de l'Assainissement ?

Il n'existe pas, aujourd'hui, de données fiables sur le niveau d'accès des populations haïtiennes au service public d'Eau Potable et d'Assainissement. On ne

dispose pas non plus d'informations sur la situation et l'état des infrastructures existantes. L'Observatoire National de l'EPA devra nous permettre de disposer d'une base de données géo référencées du patrimoine, de connaître le niveau et l'évolution des niveaux de couverture, de mieux cerner la situation des besoins par rapport aux ressources en eau disponibles et aidera à l'élaboration d'un programme national pour le Secteur, ainsi qu'à la planification des investissements.

À terme, l'Observatoire devrait aussi permettre d'améliorer la gouvernance des services, grâce à un suivi interannuel des indicateurs, de comparer les performances des services similaires et de fournir des éléments d'explication sur la formation du prix de l'eau.

En bref, l'Observatoire National de l'EPA devra constituer une base de données nationale de la ressource en eau exploitée et de son évolution, de la situation et de l'état des infrastructures, du niveau de couverture des services aux populations, des prix de l'eau et des performances des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Vous l'avez dit vous-même, la mise en œuvre de la Réforme ne sera pas possible, si elle n'est pas accompagnée d'investissements. Quelles sont les perspectives de financement de ce programme ?

Le vote de la Loi-cadre et la création de la DINEPA ont émis un signal très fort, traduisant la volonté du gouvernement de permettre l'accès des populations à ces services essentiels. De nombreux partenaires financiers bilatéraux, multilatéraux et autres ont manifesté leur intérêt pour apporter leur appui financier au Secteur.

En plus des investissements, financés par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et la Banque Mondiale, déjà engagés dans des villes moyennes et en milieu rural, des financements complémentaires de plus de Deux Cents Millions de dollars américains (US\$ 200,000,000.00) sont disponibles pour le Programme de Réforme et d'Investissements dans le Secteur.

De ce montant, il faut signaler que le Gouvernement de l'Espagne, à travers le fonds pour l'Eau Potable et l'Assainissement en Amérique Latine et la Caraïbe (FCAS), a consenti un apport en don de Cent Trente Trois Millions de dollars américains (US\$ 133,000,000.00) à la DINEPA, dont Trente Millions (US\$ 30,000,000.00) à travers la BID.

Comment voyez-vous la problématique de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince ?

Forte densité de population, étalement anarchique de la « tache urbaine » quartiers mal lotis, habitats précaires, espaces non contrôlés, environnement dégradé, infrastructures de voiries, réseaux de drainage insuffisamment développés et vieillissants, avec près de Trois Millions (3,000,000.00) d'habitants, l'aire métropolitaine de Port-au-Prince concentre presque le tiers de la population totale du pays.

L'étalement non contrôlé de la ville, particulièrement sur le versant nord du massif de la Selle et vers la Plaine du Cul de Sac, doublé de l'absence de système d'assainissement direct et de traitement des déchets, ont multiplié les atteintes environnementales, favorisant ainsi la pollution des sources captées pour l'alimentation en eau et la nappe phréatique.

Si l'on considère que près de la moitié de cette population vit dans des quartiers précaires, où tous travaux de pose de canalisations n'est pas possible, il va falloir, sur la base d'une dotation, de 30 litres par personne et par jour, les alimenter à partir de kiosques de vente d'eau. En prenant en compte les besoins de l'autre moitié et du développement des autres secteurs (industriel, commercial, besoins municipaux, etc...), les besoins journaliers en eau pour la Région Métropolitaine de Port-au-Prince se situeraient autour de Deux Cent Cinquante Mille (250,000.00) mètres cube par jour ou Quatre Vingt Onze Millions Deux Cent Cinquante Mille (91,250, 000.00) mètres cube l'an, alors que la capacité de production potentielle actuelle se situe autour de Cent Vingt Mille (120,000.00) mètres cube par jour.

En plus des investissements à réaliser pour remettre à niveau cette capacité potentielle de production, il faudra combler le déficit par le captage et la mise

en exploitation de nouvelles ressources. De plus, le réseau de distribution étant insuffisamment développé et totalement délabré, des investissements sont nécessaires pour sa rénovation et la construction de près de 1 500 kilomètres de réseaux neufs.

Le tremblement de terre du 12 janvier dernier a aggravé la situation et offre paradoxalement une opportunité. Des quartiers entiers ont été rasés. Ces quartiers n'étaient pas forcément viables avant le séisme. Le schéma directeur d'eau potable de la RMP doit être actualisé et adapté au nouveau plan de reconstruction et de développement.

En gros, pour assurer convenablement une alimentation en eau potable à la population de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince, il faudra injecter, dans le système, un financement, minimum, de l'ordre de Trois Cent Cinquante Millions de dollars américains (US\$ 350,000,000.00). Ce montant ne prend pas en compte la composante « Assainissement des eaux usées ».

Nous allons revenir sur la composante « Assainissement », en attendant, pouvez-vous nous présenter l'approche adoptée par la DINEPA pour une amélioration, à court terme, des conditions d'accès à l'eau potable des populations de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince et les modalités de son financement ?

J'ai lu récemment dans un ouvrage dénommé « Villes en devenir », publié par la Direction des affaires économiques et internationales du Ministère français de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, un article intitulé : Accès aux services essentiels. Cet article traduit de façon édifiante l'esprit de la réforme et l'approche présentée correspond, en de nombreux points aux orientations stratégiques définies pour le Secteur EPA en Haïti. Pour répondre à votre question, je vais puiser à grands seaux dans cet article.

L'un des objectifs prioritaires de la Réforme Sectorielle est de garantir l'accès des populations au service public d'eau potable et d'assainissement. Il y a lieu de porter quelques précisions sur le concept accès aux

services. Selon la définition, le concept d'accès aux services recouvre deux dimensions : i) lorsque les infrastructures existent, la continuité du service est assurée, les tarifs sont abordables pour les usagers, le niveau d'universalisation de l'accès est atteint, on parle alors d'égalité d'accès (accès à la même qualité de service) pour une population donnée ; ii) lorsque les conditions sus-citées n'existent pas, il paraît plus pertinent d'aborder la question en termes d'équité d'accès. En d'autres termes, il importe de garantir, dans les meilleurs délais, le service pour tous, selon des formes et des normes différenciées qui seront amenées à évoluer dans l'objectif d'atteindre l'égalité de service pour l'ensemble de la population.

En 1963, année de la création de la Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP), l'opérateur public, la population de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince était inférieure à Un (1) million d'habitants et couvrait quatre (4) communes. Aujourd'hui, cette population a triplé et couvre sept (7) communes. La ville a explosé, certes de manière anarchique, les investissements n'ont pas suivi et le modèle de gestion n'a pas évolué. La CAMEP, en tant qu'opérateur centralisé et bureaucratique, privilégiant les approches techniciennes et clientéliste, sans aucun objectif de résultats, a atteint depuis longtemps les limites de sa capacité et se trouve, aujourd'hui, totalement en faillite et impuissante.

Pour qu'il soit efficace, le service public de l'eau potable doit se situer au niveau le plus proche des usagers, au moins pour ce qui est du service de distribution, qui concerne directement la population. Pour la Région Métropolitaine de Port-au-Prince, hormis, le système de production et de stockage, du fait de son inégale répartition qualitative et quantitative et son caractère multi-territorial, le service de distribution sera décentralisé et divisé en secteurs et sous-secteurs de distribution autonomes. Ces secteurs et sous-secteurs de distribution seront gérés, selon le cas, par des opérateurs publics, privés ou des associations de quartiers, qui auront la responsabilité de distribuer l'eau, qui leur allouée, aux usagers Port-au-Prince, est déjà en train de mettre en œuvre cette approche. Depuis plus

de dix (10) ans, quarante sept (47) Comités d'eau assurent la distribution, l'entretien des réseaux et le recouvrement des coûts de l'eau dans leurs quartiers.

Dans ce contexte, une répartition claire des responsabilités de toutes les parties prenantes devra s'établir : à la DINEPA, la maîtrise du cadre législatif et réglementaire ; à l'OREPA, la gestion des ouvrages de captage, de stockage et de traitement, la répartition de la production entre les différents secteurs et sous secteurs de distribution, le choix des modèles de gestion et des opérateurs, le contrôle de leurs performances et la détermination des tarifs ; aux opérateurs, le choix des moyens techniques humains et financiers pour atteindre les objectifs de service qui leur sont assignés par la DINEPA et l'OREPA ; aux usagers, la participation au choix des grandes orientations pour les services et le contrôle direct de l'opérateur en échange du paiement des tarifs.

Cette structuration se mettra en place progressivement, au fil de la réalisation des investissements. Une étude est en cours, dont les résultats permettront de préciser la faisabilité et le coût des travaux d'urgence à réaliser pour la consolidation des périmètres de protection des captages, la remise à niveau de la production, la réhabilitation des canalisations d'adduction et de certains tronçons du réseau de distribution. Cette étude doit aussi permettre de mieux comprendre le comportement général du réseau sur la base d'une distribution sectorisée.

Une première tranche de financement de l'ordre de quarante cinq millions de dollars américains (US\$ 45 000 000.00) pourra être disponible, en fin 2010, pour ces travaux.

L'approche qui sera donc adoptée par la DINEPA pour la Région Métropolitaine de Port-au-Prince comporte deux dimensions : elle s'inscrit dans une perspective de long terme, sur la base d'un schéma réaliste pour ce qui concerne la sectorisation, les extensions et les améliorations de service ; une adaptation des technologies et des standards de service en fonction des disponibilités financières et la capacité de payer des populations.

Vous employez souvent le vocable « Eau Potable et Assainissement », qu'entendez-vous par assainissement ?

Pour ce secteur, on parle d'assainissement dans le sens de collecte, d'évacuation, de traitement des eaux usées et de gestion des excréta. En général, l'eau potable distribuée est, à 95% rejetée dans la nature, sous forme d'eau sale et d'excréta. Pour que cette eau contaminée ne soit pas une source de pollution pour l'environnement, le service public de l'eau doit s'assurer que son rejet se fasse dans les normes requises.

Comment la DINEPA compte aborder le volet Assainissement ?

Le pays est en situation d'urgence sanitaire. L'assainissement, depuis de nombreuses années, n'a jamais été considéré comme une priorité des gouvernements. Le niveau de couverture de ce service est le plus faible de l'hémisphère. Que ce soient pour les déchets, les eaux usées ménagères ou industrielles et les excréta, il n'existe pas de cadre de gestion ni de normes nationales. Les quelques textes législatifs qui en font référence sont en général flous et obsolètes.

Il n'existe, dans aucune ville, de systèmes d'évacuation des eaux usées. Les eaux usées sont évacuées, soit, dans les canalisations de drainage des eaux pluviales, quand elles existent, soit dans des fosses à fond perdu, construites de façon douteuse, soit directement dans les rues. En milieu rural, à peine 35% des populations ont accès à une latrine. Ce qui constitue un grave problème de santé publique.

Sur la base d'un état des lieux, la DINEPA, face à l'ampleur du problème, a élaboré une première note d'orientation stratégique pour l'assainissement en Haïti. La grande priorité, aujourd'hui, est l'accès des populations à l'eau potable. La construction et la gestion des systèmes d'assainissement collectifs coûtent très cher et le pays ne dispose pas encore du savoir-faire. La problématique de l'assainissement sera abordée de manière progressive, suivant des étapes réalistes et un calendrier crédible.

Il y aura lieu, dès maintenant, de promouvoir et de renforcer l'assainissement autonome, par l'élaboration et la mise en application de normes techniques de construction de latrines et de fosses d'évacuation des eaux usées. Les populations seront encouragées, sur incitations diverses, à construire leurs fosses et latrines et des blocs sanitaires seront construits dans les écoles et marchés publics.

En milieu urbain, des structures de collecte et de gestion des excréta seront mises en place dans toutes les villes, ainsi que pour l'entretien permanent du réseau de drainage des eaux pluviales. Ces structures seront gérées, soit directement, soit supervisées par l'opérateur du réseau d'eau potable, qui aura aussi la charge de vérifier la conformité des fosses et latrines, en partenariat avec la municipalité et les agents locaux du Ministère de la santé.

En milieu rural, les constructions de latrines dans les maisons seront encouragées et selon le cas, subventionnées en partie. Les écoles et marchés publics seront alimentés en eau et dotés de blocs sanitaires.

Tout ceci sera accompagné d'une campagne de communication et d'éducation à l'hygiène pour un changement de comportement, la promotion du savon et le lavage des mains.

Des projets pilotes d'assainissement semi-collectifs seront aussi progressivement mis en œuvre dans des villes ou quartiers répondant aux critères correspondant à ces types d'ouvrages.

Selon les résultats de cette première phase et sur la base de l'évolution des indicateurs des services d'eau potable et du développement des villes, l'assainissement collectif pourra alors se mettre en route.



INTRODUCTION

Le Secteur de l'Eau Potable, en Haïti, a, pendant une période de vingt (20) années (1985-2005), souffert d'une situation de crises successives, caractérisées par son absence dans les priorités des différents gouvernements, un niveau d'investissement minimal pour l'eau, l'inexistence totale de programmes et de financement pour l'assainissement. Il s'en est suivi une dégradation accélérée des systèmes d'eau potable existants, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, une augmentation de la vulnérabilité de la ressource, un service minimal pour l'eau, un service quasi inexistant pour l'assainissement et la faillite des opérateurs d'État.

A la fin de l'année 2006, le nouveau gouvernement a pris la décision de restructurer le Secteur et d'activer le processus de réflexion sur la réforme, initié depuis l'année 1998 - une Cellule Eau Potable et Assainissement (CEPA) a été mise en place au sein du Cabinet Ministre des travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), tutelle du Secteur. Cette Cellule dirigée par un Chargé de mission a eu pour tâches, entre autres de proposer un nouveau cadre légal, institutionnel et organisationnel pour le Secteur; de définir les grandes orientations sectorielles et un plan stratégique, de préparer un projet de loi portant nouvelle organisation du Secteur.

En 2007, la première Table Sectorielle, rassemblant les représentants des différents acteurs, s'est réunie sous le leadership du MTPTC et un projet de loi a été soumis, à la fin de la même année, au Conseil des Ministres.

La Réforme consacre la déconcentration de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement en Haïti, couplée à une régulation d'une Direction Centrale basée sur un Observatoire National de pilotage.

La Réforme consacre la déconcentration de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement en Haïti, couplée à une régulation d'une Direction Centrale basée sur un Observatoire National de pilotage. Les principaux objectifs visés sont : l'efficacité des modes de gestion des services sur le terrain, le découpage des opérations de services de gestion du patrimoine et de stratégie nationale, la préfiguration des différents modes de gestion locale des services d'eau par les communes (y compris jusqu'à la délégation au privé), une lente prise en charge des services publics par les municipalités à horizon 15 à 25 ans ou même avant dans certains cas, la gestion de l'eau, en mode intégré, autant que possible, visant, notamment sur le « petit cycle de l'eau » (prélèvement, production, distribution, évacuation, traitement des eaux usées).

La loi, publiée en mars 2009 dans le journal officiel, a ainsi créé une Direction Nationale d'eau Potable (DINEPA) pour exécuter la mise en place de la politique de l'État en matière d'eau Potable et d'Assainissement en Haïti. Son mandat s'articule autour de la mise en œuvre des investissements, du développement des réseaux, la régulation du Secteur et le contrôle des acteurs.

Les Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA) créés aussi par la loi sont des organismes déconcentrés de la DINEPA, en charge de la gestion des services au niveau de leur périmètre territorial.

Instituée officiellement en juillet 2009 par la nomination de son premier Directeur Général, le développement des missions de la DINEPA a été dramatiquement perturbé par le séisme du 12 janvier 2010 de Port-au-Prince et de sa région, ainsi que par l'apparition brutale, en octobre 2010 d'une épidémie de choléra, nécessitant la prise en charge de nombreuses situations d'urgence.

Cependant, malgré les difficultés rencontrées en 2010, la mise en place de la réforme institutionnelle a progressé de manière satisfaisante, ce qui permettra, sous peu, le développement des investissements liés aux infrastructures et l'amélioration des taux de couverture des services

1.- La réforme du Secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement en Haïti

Le vote de la loi, en 2009, à l'unanimité, par le Parlement a clairement exprimé une prise de conscience progressive des autorités. Cette loi consacre officiellement le démarrage d'un processus de réforme qui reconnaît que le service public de l'eau potable et de l'assainissement a un caractère particulier et constitue un service essentiel pour l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des populations. Par une analyse profonde de l'état de la ressource en Haïti, des conditions socio-économiques et culturelles des populations et en tenant compte des expérimentations réalisées à l'international, la réforme propose un cadre réglementaire sur-mesure pour la définition du service, son organisation, son financement et son contrôle/évaluation. Sans pour autant perdre de vue sa finalité qui est de confier la responsabilité du service aux autorités locales, dans le cadre d'un processus de décentralisation rapprochant la gestion publique et la démocratie des populations.

Ainsi, la loi instaure une phase dite de transition dans laquelle, l'Autorité de l'eau, la DINEPA, a le contrôle direct des opérateurs à travers ses structures déconcentrées, les Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA), tout en assurant le suivi/évaluation et la régulation du Secteur. Le transfert de la maîtrise d'ouvrage aux autorités locales se faisant progressivement, la DINEPA, à sa complète réalisation, pourra alors remplir pleinement sa mission de régulateur.

La loi a aussi introduit la possibilité de diversification des modèles de gestion opérationnelle. L'autorité publique peut choisir de rendre elle-même le service, mais elle peut également préférer en confier l'exécution à un tiers (entreprise ou association, ...).

L'Observatoire National de l'Eau Potable et de l'Assainissement sera un outil privilégié qui permettra à la DINEPA de planifier les investissements et de suivre l'impact des réalisations, tant au plan de l'équipement du pays qu'au plan de la gestion des systèmes EPA existants ou nouveaux.

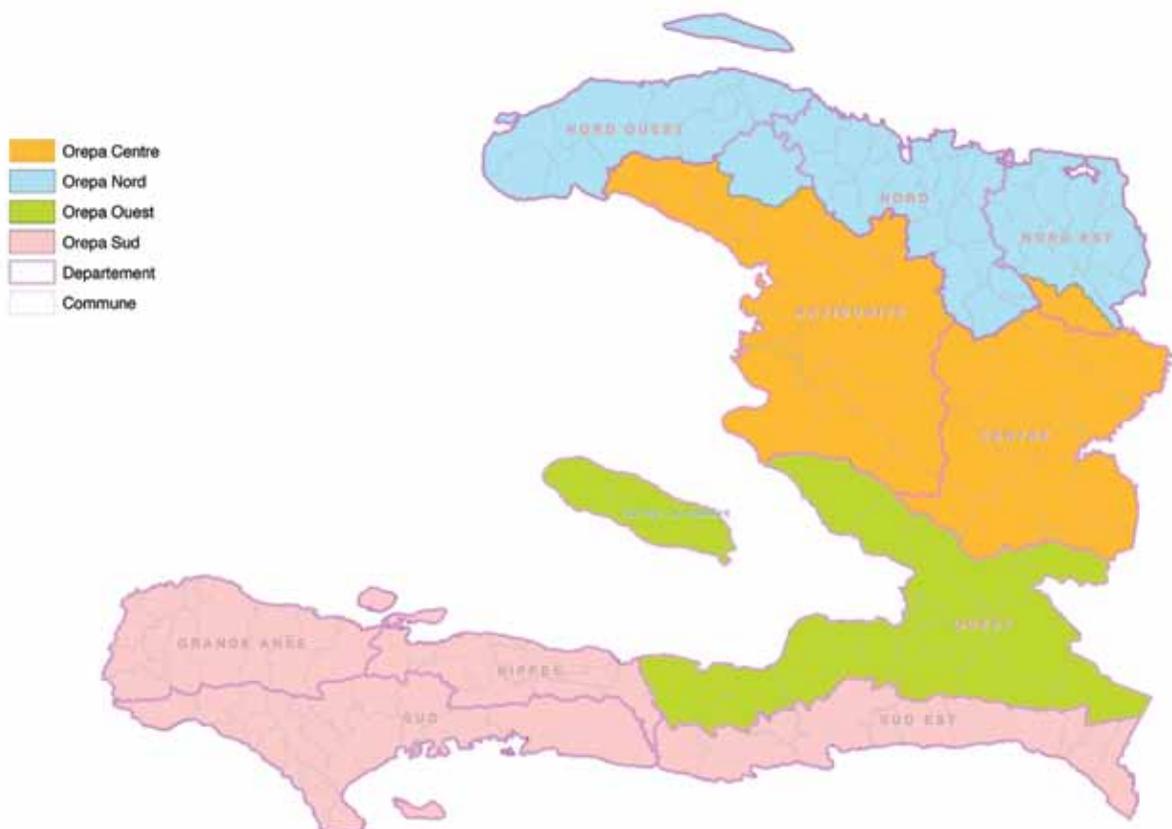
Le vote de la loi, en 2009, à l'unanimité, par le Parlement a clairement exprimé une prise de conscience progressive des autorités.

Le cadre institutionnel mis en place ne sera pérenne que s'il dispose de ressources financières suffisantes pour assurer son autonomie. La Loi cadre a donné les grandes lignes d'un décret tarifaire à venir et il appartient à la DINEPA de proposer un texte qui pourra s'inspirer des différentes expériences tarifaires en cours.

Un premier projet de décret tarifaire a été élaboré et de multiples simulations ont été réalisées depuis lors. Le projet de décret tarifaire définit les normes à appliquer par les gestionnaires pour calculer les grilles tarifaires dans le secteur EPA. L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des services d'EPA en quantité et qualité suffisantes, à des coûts économiques minimaux tout en assurant la viabilité des investissements réalisés dans le secteur. Le système définit des critères, nouveaux en Haïti, qui permettront de calculer les tarifs de l'eau et de l'assainissement de manière transparente.

2.- La nouvelle organisation sectorielle

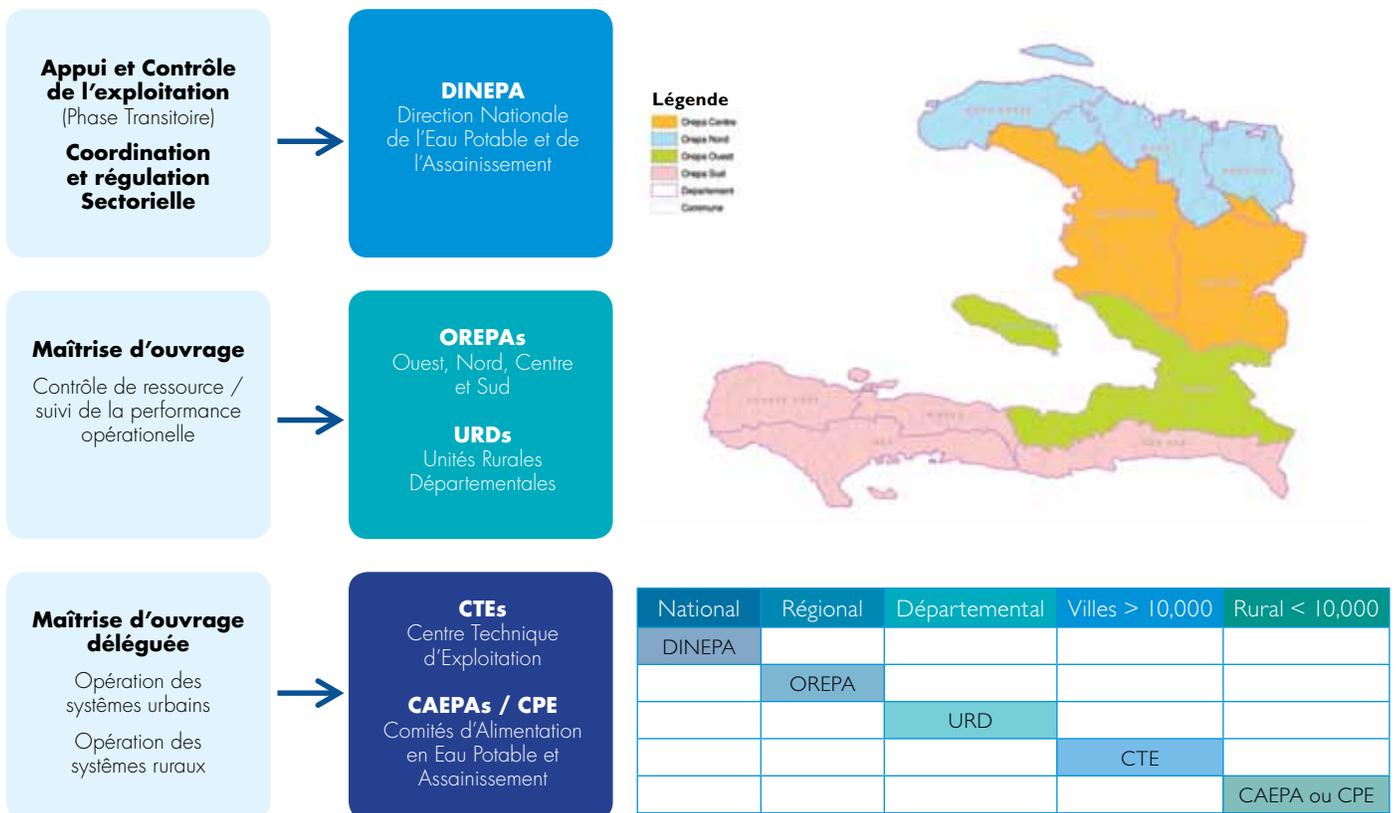
La Loi-Cadre donne à la DINEPA les facultés nécessaires à la consolidation de la décentralisation institutionnelle et opérationnelle, à partir de la transformation et de la modernisation des opérateurs nationaux existants, le SNEP et la CAMEP. Ces derniers vont être remplacés par quatre (4) Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA Nord, Centre, Ouest et Sud).



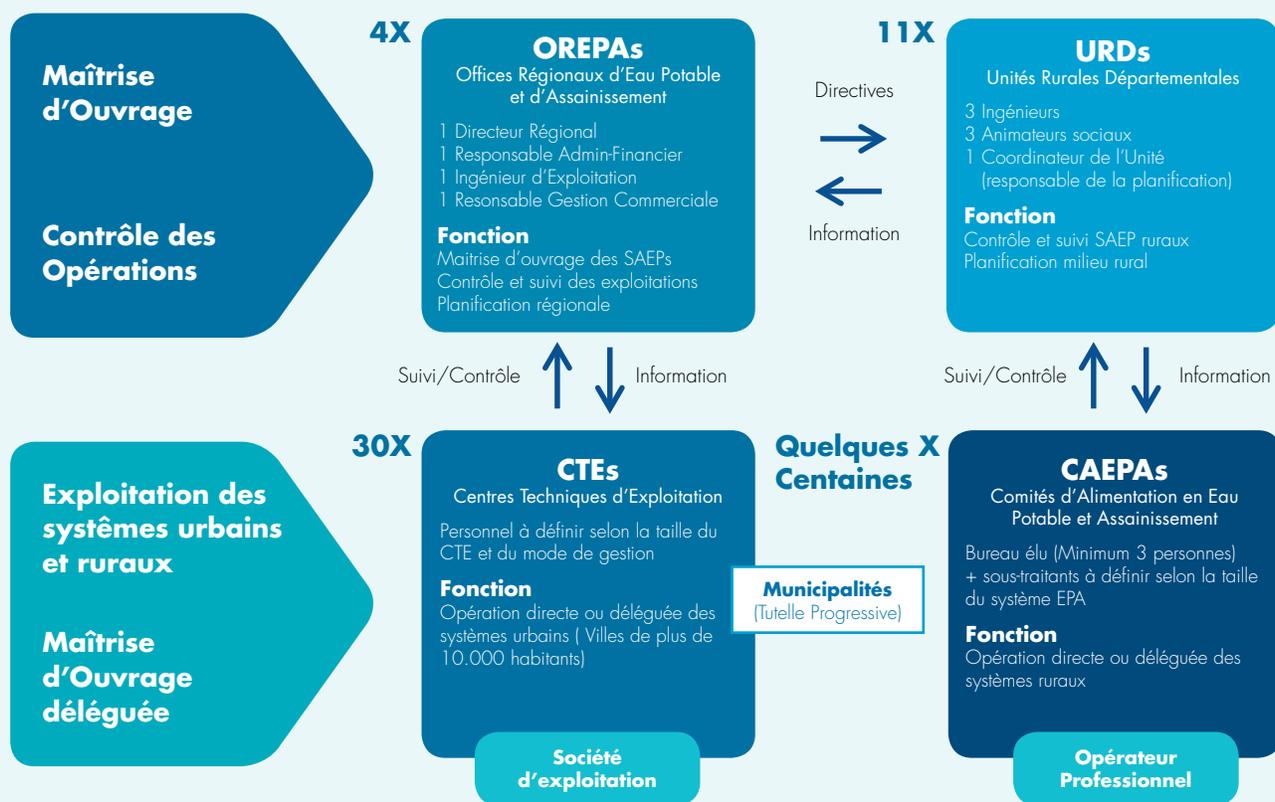
Ces OREPA sont chargés :

- de la mise en place et du suivi technique et financier des Centres Techniques d'Exploitation (CTEs) dans les villes pour succéder à la CAMEP (dans la région métropolitaine de Port-au-Prince) et au SNEP (dans les villes de province), ces CTEs étant transférées aux municipalités dès que celles-ci en auront la capacité.
- de la mise en place, dans chacun des 10 Départements du pays, d'Unités Rurales Départementales (URDs) chargés de la gestion des systèmes des petites villes et des systèmes en milieu rural.
- de la promotion des Comités d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (CAEPAs) pour gérer les services communautaires en milieu rural, en s'appuyant sur les URDs.
- du suivi de la ressource en eau et des indicateurs de performance des systèmes d'AEPA.
- de l'actualisation des schémas directeurs régionaux et de participer à la planification et la préféabilité des nouveaux systèmes d'AEPA, en coordination avec la DINEPA.

Schéma de la nouvelle Organisation Sectorielle



Structure de l'Organisation sous le contrôle de la Dinepa



3.- Alternatives adoptées dans le cadre du Programme Stratégique

Sectoriel (PSS) 2008 et les résultats en 2010

A partir de la date de la création de la DINEPA, le processus de mise sous contrôle et de restructuration des anciens opérateurs devaient immédiatement démarrer. Cependant, un important retard s'est accumulé, du fait de l'incompréhension, par certains agents de l'État, de l'esprit de la réforme et d'une certaine réticence au changement. De plus, la DINEPA a dû faire face, cinq (5) mois après sa constitution, à l'urgence provoquée par le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et quelques mois plus tard à l'épidémie de choléra. Cette situation a ralenti la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle définie par la loi-cadre et du même coup retardé les investissements dans le secteur.

Dès la création de la DINEPA et de la publication de sa stratégie sectorielle, des financements conséquents ont été mis à sa disposition par les partenaires internationaux. Il s'agit principalement de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) qui a depuis le début encouragé la réforme et du Gouvernement Espagnol, dans le cadre de leur Fond pour l'Eau et l'Assainissement en Amérique latine et la Caraïbe (FCAS), à travers l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale (AECID) en Haïti.

Les trois défis majeurs du secteur étant :

- la mise en place de la réforme institutionnelle,
- l'amélioration des performances opérationnelles et de la pérennité des ouvrages,
- la relance des investissements avec notamment le « décollage » de l'assainissement urbain,

Les moyens financiers à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du millenium sont considérables ; ils ont été évalués à plus d'un milliard de dollars américains, soit environ cent vingt millions de dollars par an. Les retards accumulés, tant pour la mise en œuvre de la réforme que pour la mise à disposition des financements, ne permettront pas au pays d'atteindre les objectifs du millenium prévus pour 2015.

La DINEPA dispose, aujourd'hui, de fonds suffisants, en rapport à la capacité d'absorption du secteur, devant lui permettre d'arriver à une nette amélioration nationale des niveaux de couverture des services d'eau potable et d'assainissement sur les quatre (4) prochaines années. Les financements mobilisés pour le secteur EPA se montent actuellement à plus de 380 millions de dollars américains. L'inconnue réside non dans la valeur des investissements mais de savoir en combien de temps ces investissements pourraient être réalisés.

Détail des financements engagés

No Opération	Intitulé	Montant (M US\$)
Grant & Loan BID et partenaires		
2381/GR-HA + 900/OP-HA (ex 1010)	Réforme du secteur EPA	60,6
1780/SF-HA + GRT/WS-12147-HA	Programme EPA en milieu rural (EPAR 1 et 2)	25,0
2190/GR-HA + GRT/WS-11814-HA	Projets EPA dans les villes intermédiaires (1 et 2)	39,0
2351/GR-HA + GRT/WS-12277-HA	Port-au-Prince Water and Sanitation Project	50,0
Coopération technique BID		
Non remboursable		
ATC/OC-11487-HA	Installation de pompe à motricité humaine dans la plaine des Gonaïves	0,2
ATN/SF-10728-HA	Etude de faisabilité pour une deuxième décharge de déchets solides à Port-au-Prince	0,3
ATN/OC-12190-HA	Support à la préparation de l'opération Port-au-Prince EPA	1,5
ATN/FC-12104-HA	Etude des schémas directeurs déchets solides pour 4 villes secondaires	0,25
Aide Bilatérale AECID		
	Etudes et Travaux d'infrastructure d'Eau Potable et d'Assainissement	100,0
Fond pour la Reconstruction d'Haïti		
	Reconstruction Port-au-Prince ²	85,0
Divers		
	Divers	17,0
Total	environ	380,0

Les grandes orientations définies par la Réforme pour le développement et la modernisation du Secteur EPA en Haïti ont retenues vingt et une (21) alternatives stratégiques qui sont entrain d'être mises en œuvre depuis 2009. Le tableau ci-dessous présente ces grands choix qui constituent l'axe du plan d'actions de la DINEPA sur les prochaines années.

L'actualisation en 2010 du Programme Stratégique Sectoriel (PSS) établi en 2008, par le consultant international Michel Vermersch présente clairement les principales avancées et réalisations de la période 2009-2010.

Les vingt et une (21) options du Plan Stratégique Sectoriel

Stratégie générale	
1	Les objectifs du millenium (ODM)
2	La réforme institutionnelle et la loi cadre
3	L'observatoire national de l'eau et de l'assainissement
4	La potabilité de l'eau
EPA Stratégie urbaine et stratégie rurale	
5	Eau : Stratégie urbaine
6	Eau : Stratégie rurale
7	Assainissement : Stratégie urbaine
8	Assainissement : Stratégie rurale
L'implication du secteur privé	
9	Le secteur privé et les études
10	Le secteur privé et les travaux
11	Le secteur privé et l'exploitation des SEPA
La Région Métropolitaine de Port-au-Prince	
12	EPA Port au Prince
Technologie	
13	Le comptage de l'eau
14	Les pertes et le rendement des réseaux
Synergies	
15	La synergie des bailleurs de fonds
16	La synergie des ONG
Des thèmes transversaux fondamentaux	
17	Stratégie unique et/ou expériences pilote
18	La tarification
19	La pérennité
20	L'ingénierie sociale
21	Traitement intégré des excréta et des déchets solides*



A. EPA Stratégie Générale

1. Les objectifs du millenium

PSS 2008. Compte tenu des montants à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du millenium (150MUSD par an) et de la capacité d'absorption de ces montants par le secteur il est irréaliste de penser que les objectifs du millenium puissent être atteints en Haïti en 2015. Le pays va donc devoir se concentrer au cours des prochaines années sur la mise en place de la Réforme Institutionnelle, sur un certain nombre de projets importants (souvent déjà lancés) et sur la levée des blocages au développement du secteur. Faute de ressources propres suffisantes, les niveaux de couverture atteints en 2015 dépendront essentiellement des financements obtenus et de la réussite de la lutte contre les blocages, ce qui est l'une des cibles de la Réforme Institutionnelle.

Orientations pour 2011- 2019. Les financements complémentaires mis en place depuis la publication de la loi cadre correspondent aux besoins annuels estimés. La mise en place de la réforme institutionnelle vise à faire sauter les blocages : capacité d'investissement, gestion et pérennité des ouvrages. Un suivi périodique des déboursements et des indicateurs de performance résultant doit être réalisé par la DINEPA

2. La Réforme Institutionnelle

PSS 2008. La mise en place de la Réforme Institutionnelle est la clef de voute du redressement du secteur. Pour la première fois le Gouvernement Haïtien va créer une structure de planification et de contrôle spécialisée au niveau ministériel ce qui témoigne d'une prise de conscience du rôle fondamental du secteur Eau et Assainissement dans le développement du pays dans son ensemble. La ratification de la Loi-Cadre est garante de la réelle volonté du gouvernement haïtien de développer le secteur de l'Eau et de l'Assainissement dans le pays.

Avancement en 2010. Depuis début 2009, la DINEPA qui s'est substituée à l'ancienne cellule EPA du MTPTC, s'est attachée à la mise en place de la phase transitoire de la Réforme et à sa consolidation qui sont l'une des tâches prioritaires des 5 prochaines années. La DINEPA bénéficie d'une assistance technique significative financée par la BID et la Coopération Espagnole : un appel d'offres vient d'être lancé en vue de mettre en place une assistance technique sur 3 ans (2011/2013)

3. L'Observatoire National de l'Eau Potable et de l'Assainissement

PSS 2008. L'Observatoire National de l'Eau Potable et l'Assainissement doit être l'outil privilégié (et indispensable) qui permettra à la DINEPA de planifier les investissements et de suivre l'impact des réalisations, tant au plan de l'équipement du pays qu'au plan de la gestion des systèmes EPA existants ou nouveaux.

Avancement en 2010. L'implantation de l'Observatoire est en cours et le système d'information qui permettra aux CTE et aux OREPA de l'alimenter est en phase de test.

Pour la première fois le Gouvernement Haïtien va créer une structure de planification et de contrôle spécialisée au niveau ministériel ce qui témoigne d'une prise de conscience du rôle fondamental du secteur Eau et Assainissement

4. La Potabilité de l'Eau

PSS 2008. Actuellement la potabilité de l'eau distribuée par les réseaux publics ne peut être garantie en aucun point du territoire. Il y a trois raisons à cela : (i) il n'existe aucune protection des ressources (et la pollution de certaines est déjà connue de tous), (ii) il n'existe aucun réseau urbain qui soit sous pression 24 heures sur 24, (iii) les opérateurs actuels n'ont pas les moyens matériels et budgétaires de réaliser les contrôles minimaux nécessaires. Entendons nous bien : cela ne signifie pas que l'eau n'est potable nulle part. Cela signifie que sa potabilité dans le temps ne peut être garantie et que les risques de pollution et de transmission de maladie hydrique sont élevés.

Comme il ne sera pas possible de passer directement de la situation actuelle à la situation idéale d'une distribution continue à partir de ressources protégées, la stratégie doit être pragmatique : reconnaître auprès des consommateurs que la potabilité de l'eau n'est pas garantie dans les cas où elle ne peut pas l'être, et assurer progressivement une potabilité garantie sur les nouvelles installations garantissant une distribution continue.

Avancement en 2010. Dans l'immédiat les projets d'AEP en cours à Port-au-Prince et dans les principales villes du pays prévoient en particulier l'établissement de périmètres de protection de la ressource. Cette ligne stratégique est remise au premier plan de l'actualité avec l'épidémie de choléra en cours.

B. EPA Stratégie Urbaine et Rurale

5. Eau : Stratégie Urbaine

PSS 2008. Lorsque les travaux des 5 villes de St Marc, Les Cayes, Port de Paix, Jacmel et Ouanaminthe seront terminés celles-ci disposeront d'une distribution continue et l'opérateur pourra mettre en œuvre les mesures permettant de garantir la potabilité de l'eau distribuée. Dans les autres villes, la distribution n'est assurée que quelques heures par semaines à quelques heures par jour sans aucune garantie de potabilité. Le choix stratégique est le suivant : faut-il amener les villes, une par une et graduellement, à la distribution continue d'eau garantie potable ou bien améliorer l'ensemble du secteur urbain en accroissant progressivement le nombre d'heures de distribution journalière sans pouvoir garantir la potabilité de l'eau distribuée?

La stratégie recommandée est d'étudier et de réaliser dans toutes les villes des premières tranches de travaux réalistes qui permettent d'améliorer substantiellement la qualité du service sans atteindre nécessairement le niveau d'une desserte continue 24 heures sur 24. Il faut cependant prendre, dans ce cas, les mesures nécessaires pour minimiser les risques sanitaires.

Avancement en 2010. Les financements actuellement en cours visent à assurer des distributions continues. Toutefois dans le cas de la réhabilitation des réseaux de Port au Prince, durement touchés par le tremblement de terre du 12 janvier 2010, les projets prévoient avec réalisme une amélioration progressive des taux de desserte.

Lorsque les travaux des 5 villes de St Marc, Les Cayes, Port de Paix, Jacmel et Ouanaminthe seront terminés celles-ci disposeront d'une distribution continue et l'opérateur pourra mettre en œuvre les mesures permettant de garantir la potabilité de l'eau distribuée

6. Eau : Stratégie Rurale

PSS 2008. De nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été lancées : projet EPAR (BID), PNUD /Coopération Espagnole (Sud-est), ONG etc. Ces projets vont permettre d'élaborer une stratégie nationale dont les prémices sont en cours d'élaboration sous l'égide de la DINEPA.

Des directives opérationnelles (techniques, opérationnelles, financières) sont d'ores et déjà en cours d'élaboration (DINEPA / ex-SNEP) dans le cadre du projet EPAR financé par la BID.

Avancement en 2010. Les études et financements en cours vont passer sous le contrôle direct de la DINEPA. La réforme prévoit par ailleurs la mise en place par les OREPA dans chacun des 10 Départements du pays, d'Unités Rurales Départementales (URD) chargées de suivre, contrôler et renforcer la gestion des systèmes des petites villes et des systèmes en milieu rural. Le personnel des URD est actuellement en cours de formation.

7. Assainissement : Stratégie Urbaine

PSS 2008. Aucune ville haïtienne ne possède aujourd'hui de réseau d'égout centralisé. La moitié de la population ne dispose même pas de latrines. Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé sur Port au Prince il y a une dizaine d'année et des études sont en cours sur les 5 villes sur financement BID et AFD.

Sans une action rapide, le pays s'expose à des risques sanitaires croissants et à un désastre écologique de première grandeur : la pollution des nappes aquifères susceptibles d'assurer l'approvisionnement en eau des grandes agglomérations.

Compte tenu de l'importance de la population concernée, il faut donner la priorité à l'équipement de la capitale en définissant une première tranche dédiée à la protection des ressources aquifères et aux conditions sanitaires des populations les plus défavorisées. Il faut par ailleurs traiter simultanément la question des déchets liquides et des déchets solides.

Avancement en 2010. La BID a mis en place de nouveaux fonds pour financer des opérations d'assainissement dans les 5 villes précitées et aussi à Cap Haïtien. Il faut par ailleurs traiter simultanément la question des déchets liquides et des déchets solides. La DINEPA et la CAESB (Companhia de Agua e Esgoto de Brasilia) ont passé un protocole pour l'étude de l'assainissement des agglomérations de Saint Marc et Port-au-Prince suivant les techniques de l'assainissement Condominial.

8. Assainissement : Stratégie Rurale

PSS 2008. La stratégie rurale est bien analysée dans le Projet EPAR et des directives opérationnelles ont été produites. Les contraintes pour la mise en place d'une politique cohérente et réaliste ont été largement débattues lors du Colloque sur l'Assainissement qui s'est tenu à Port au Prince les 26 et 27 mars 2008. L'accent a été mis sur les besoins en financement mais aussi et surtout la nécessité de mobiliser des moyens humains pour mettre en œuvre l'ingénierie sociale ainsi que l'indispensable participation communautaire.



▲
Centre de traitement du réseau d'eau dans la ville de Léogane inauguré en décembre 2010

Avancement en 2010. De nouveaux financements sont mis en place. L'implantation des OREPA et des URD permettront d'assurer un appui opérationnel aux CAEPAs locaux.

C. L'Intervention du Secteur Privé

9. Secteur Privé et Etudes

PSS 2008. On a longtemps constaté que de nombreuses études n'avaient pour effet que de déclencher de nouvelles études. Par ailleurs les termes de référence ne tiennent pas toujours compte de la situation spécifique du pays et conduisent trop souvent à des investissements non optimisés. Il est donc important d'optimiser les études mais aussi et surtout les termes de référence utilisés pour consulter les bureaux d'étude.

La planification et la priorisation des études doit être étudiée par la DINEPA qui a reçu une assistance technique à cet effet. Les recommandations sont les suivantes : (i) Regrouper les schémas directeurs Eau Potable, Assainissement Liquide et Assainissement Solide, de manière à éviter le morcellement des projets et les incohérences qui en résultent ; parfois même la problématique de l'élimination des déchets solides doit être incluse dans le projet ; (ii) Etudier les schémas et les plans directeurs de manière classique mais définir les premières tranches de réalisation de manière à optimiser les investissements au niveau national. (iii) Pour être plus explicite, il faut fixer, en première tranche, des objectifs du type : protection de la ressource et couverture des besoins à l'horizon 2015 plutôt que « satisfaction des besoins en 2015 » ; les besoins ne seront pas satisfaits 24h/24h mais il restera des capitaux pour améliorer la desserte sur d'autres sites (approche programme plutôt qu'approche projet).

Avancement en 2010. La DINEPA vient de lancer une consultation pour l'établissement de l'Élaboration des Schémas Directeurs Régionaux d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement sur le territoire de chacune des 4 OREPA. Le financement est assuré par le Fonds de Coopération pour l'Eau et l'Assainissement d'Espagne (FCAS). L'objectif de cet appel d'offre est de doter chaque OREPA d'un schéma de développement à court (2015), moyen (2020) et long (2025) terme.

10. Secteur Privé et Travaux

PSS 2008. Au niveau des travaux dans le secteur EPA la situation actuelle se caractérise par : (i) une faible concurrence, (ii) des prix plus élevés que dans les autres pays de la Région, (iii) la multiplication de petits marchés, (iv) des entreprises ayant une faible qualification dans le secteur EPA et (v) des contraintes importantes pour le contrôle de multiples petits contrats

On recommande de regrouper les travaux en lots susceptibles d'intéresser de grands groupes de travaux internationaux : cette démarche pourrait permettre d'espérer des travaux mieux exécutés, une amélioration de la capacité des entreprises locales en sous-traitance, une meilleure régulation des prix, une meilleure formation des intervenants, une meilleure capacité de déboursement et d'utilisation des prêts. Une telle approche donne des résultats globalement positifs dans d'autres pays de la Région.

II. Secteur Privé et Gestion des Systèmes d'Eau Potable et d'Assainissement (SEPA)

PSS 2008. La CAMEP et le SNEP sont en situation de faillite financière et ne sont pas en mesure d'assurer une qualité de service acceptable. Compte tenu de la perte progressive de leurs ressources humaines et du fait que ces sociétés gèrent la pénurie depuis plus de 20 ans, il est illusoire d'imaginer qu'elles puissent se redresser sans une aide humaine et financière substantielle. La Réforme Institutionnelle et la Loi Cadre prévoient leur remplacement par les OREPA. Il va falloir mettre en œuvre des techniques de base élémentaires du type comptage, réduction des pertes et amélioration des rendements des réseaux pour lesquelles il n'existe pas de compétence au sein des opérateurs actuels ni du secteur privé haïtien. Conformément aux spécifications de la Loi Cadre il était recommandé au PSS d'impliquer le secteur privé international dans des opérations pilote de gestion déléguée.

Investissement par le secteur privé : Le secteur privé national intervient déjà dans certaines niches créées par la mauvaise qualité des services publics : production d'eau potable en bouteille ou en bonbonnes, distribution d'eau par tankers, gestion de kiosques privés. Il serait souhaitable de créer les conditions et les motivations qui permettraient au secteur privé national d'investir plus massivement dans le financement et la gestion des SEPA.

Avancement en 2010 : Une première opération de gestion déléguée a été initiée à Saint Marc en octobre 2009 : création de la Société des Eaux de Saint-Marc (SESAM). Une autre opération similaire est prévue aux Cayes (dépouillement des offres en cours) dès que les travaux en cours seront terminés, le futur délégataire étant d'ailleurs associé au contrôle des travaux pour éviter les déboires connus à St Marc.

Enfin le secteur privé sera associé au redressement de l'opérateur en Région Métropolitaine de Port-au-Prince dans le cadre d'une opération d'Assistance Technique Opérationnelle de 3 ans financée par la BID et la Coopération Espagnole.

D. Le Cas de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince

12. EPA Port-au-Prince

PSS 2008. La Région Métropolitaine de Port au Prince héberge environ 40% de la population du pays. Sa situation sanitaire est déplorable et ne fait que s'aggraver faute d'investissements substantiels et d'une maintenance insuffisante des installations au cours des 20 dernières années. Ceci peut entraîner des conséquences sociales et environnementales très graves dont les effets se font déjà sentir.

Des risques de problèmes sociaux graves dans les quartiers défavorisés. L'amélioration engagée pendant 10 ans au travers des programmes d'ingénierie sociale est en train d'être compromise parce que la CAMEP n'est plus en mesure de fournir suffisamment d'eau à ces quartiers.

La pollution des nappes aquifères du Cul de Sac, mise en évidence depuis plus de 10 ans, ne fait que s'amplifier puisque l'agglomération ne dispose d'aucun système d'as-

... Les besoins journaliers en eau pour la Région Métropolitaine de Port-au-Prince se situeraient autour de Deux Cent Cinquante Mille (250,000.00) mètres cube par jour ou Quatre Vingt Onze Millions Deux Cent Cinquante Mille (91,250, 000.00) mètres cube l'an. ...





sainissement. Cette situation est d'autant plus grave que cette nappe est la dernière ressource en eau située à proximité de l'agglomération.

Il s'agit là d'une urgence signalée pour le pays. Il faut d'urgence lancer des études et une première tranche de travaux permettant au moins d'enrayer la dégradation et rechercher les financements nécessaires pour ces études et la première tranche de travaux. Deux recommandations sur ce thème :

Au niveau du schéma directeur : analyser ensemble les problématiques de l'eau et de l'assainissement liquide et solide qui sont profondément imbriquées dans la région métropolitaine (cf. Alinéa 9)

Au niveau de la première tranche de réalisation il ne faudra pas viser une situation normalisée (AEP 24H/24 à court terme) mais plutôt deux objectifs intermédiaires : alimentation en eau et assainissement des zones défavorisées et protection environnementale des ressources hydrique du Cul de Sac.

Avancement en 2010. Au début de l'année 2011 devrait être implantée une assistance technique opérationnelle importante sur une durée de 3 ans (voir Item 11) sur financement BID/FCAS. Seront également associés à cette assistance technique des opérations d'étude, plan directeur eau et assainissement et des travaux de réhabilitation et de développement des installations de production et de distribution d'eau.



◀ Test de pression de l'eau dans la ville des Cayes

E. Technologie

13. Le comptage de l'eau

PSS 2008. La Réforme Institutionnelle recommande fortement le comptage de l'eau délivrée aux consommateurs. Les inconvénients et les avantages du comptage ont été largement commentés dans tous les pays et lors des ateliers précédents. Dans le cas d'Haïti les inconvénients et avantages majeurs sont les suivants :

Inconvénients : coût d'installation et de maintenance élevé, difficulté d'exploitation accrue en régime d'alimentation intermittente, changement culturel important pour les consommateurs et les opérateurs

Avantage : régulation de la consommation, facturation plus juste, réduction du gaspillage, possibilité de maîtriser les rendements de réseau.

Il y a eu peu d'expériences à ce jour en Haïti. Un millier de compteurs gros abonnés à Port au prince dont la plupart sont hors service. Installation récente de compteurs à Aquin mais les compteurs abonnés n'ont pas encore été utilisés pour la facturation de l'eau.

Avancement en 2010. Une expérience en vraie grandeur est lancée à Saint Marc dans le cadre d'une délégation de gestion au secteur privé. Cette expérience sera suivie avec le plus grand intérêt : double saut culturel qui va permettre de responsabiliser à la fois les usagers et l'opérateur dans un contexte difficile où l'opérateur va passer de la gestion de la pénurie à la gestion de l'abondance.

14. La Réduction des Pertes et le Rendement des Réseaux de Distribution d'Eau

PSS 2008. On estime - sans justification très précise d'ailleurs - que les pertes techniques dans les réseaux de distribution d'eau sont probablement comprises entre 50 et 70% suivant les villes ou les quartiers. Quant aux pertes commerciales on n'essaie pas de les estimer compte tenu de l'absence de compteurs et de l'intermittence de la distribution qui rend l'opération extrêmement difficile. Ce niveau de perte est pour le moins paradoxal dans un pays où la pénurie d'eau est aussi flagrante et où la qualité du service est aussi mauvaise.

Les opérateurs actuels n'ont en fait aucun indicateur permettant d'évaluer le rendement technique ou commercial de leurs réseaux et il est indispensable que l'évaluation et l'usage de tels indicateurs soient généralisés dans les OREPA. Les indicateurs doivent être créés, les méthodes d'évaluation et/ou de mesure doivent être définies et appliquées et le suivi doit être assuré au travers de l'Observatoire National de l'Eau.

Avancement en 2010. Une étude a été réalisée par la DINEPA sur fond BID en 2010 en vue de codifier le contrôle de gestion des opérateurs des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement en Haïti. Des rapports types ont été établis : les CTE et les CAEPAs devront les remplir et les envoyer à l'Observatoire National de l'Eau et de l'Assainissement. L'étude de ses rapports permettra d'évaluer la situation actuelle du secteur en matière de rendement des distributions d'eau et de définir des objectifs et des plans d'action.

F. Synergies

15. La Synergie des Bailleurs de Fonds

PSS 2008. Cette synergie est indispensable de manière à éviter certaines « erreurs » commises dans le passé. Le plan stratégique sectoriel EPA élaboré dans le cadre de l'Initiative de l'Eau de la BID et la Table Sectorielle EPA initiée par la Cellule EPA du MTPTC doivent constituer les points de rencontre de cette synergie.

Avancement en 2010. Les années 2009 et 2010 mettent clairement en évidence l'existence d'une telle synergie

16. La Synergie des ONG

PSS 2008. La synergie des ONG doit se mettre en œuvre dans le cadre de la Plateforme des ONG (PEPA) qui assiste régulièrement aux tables sectorielles du MTPTC. Le Plan Stratégique Sectoriel est appelé ici aussi à devenir un point de rencontre et un support obligé de cette synergie entre les ONG.

Avancement en 2010. La représentativité et le rôle de la PEPA reste à confirmer et à amplifier.



▲
Construction
de reservoir à
Ouanaminthe

G. Quelques concepts stratégiques de base

17. Stratégie unique ou expériences pilote

PSS 2008. Lors des ateliers, certains participants se sont étonnés que l'on propose de fixer des objectifs intermédiaires du type : alimentation en eau 6 heures par jour ou potabilité de l'eau non garantie. Mais il faut rester pragmatique. On ne passera que très lentement de la situation actuelle à la situation optimale où tous les réseaux seront en charge et délivreront une eau garantie potable. Entre temps les opérateurs doivent gérer au mieux la pénurie et les problèmes de potabilité, sans les nier. Et en minimisant consciemment les risques.

On ne peut assurer non plus que l'installation de compteurs sur tous les branchements du pays est une panacée. On résoudra des problèmes certes, mais on en créera d'autres.

Enfin la gestion déléguée de certaines exploitations à des opérateurs privés peut présenter des avantages mais aussi des inconvénients. Elle ne peut être généralisée d'emblée.

Ces trois exemples montrent qu'il faut éviter tout sectarisme et ne pas imposer d'emblée une stratégie unique et des principes dont les impacts ne sont encore ni évidents ni garantis. Le maître mot doit être la flexibilité. Compte tenu de la situation actuelle il ne faut pas craindre de réaliser des expériences pilote pour évaluer les avantages et les inconvénients des diverses alternatives : installations de compteurs à Aquin et Saint Marc, gestion déléguée à Saint Marc, expériences en milieu rural, etc. En fait la DINEPA, et les bailleurs de fonds doivent considérer tout nouveau projet comme une expérience pilote, analyser ses points faibles et ses points forts en vue d'en tirer des enseignements utiles et pour améliorer progressivement la stratégie nationale du secteur.

Orientations pour 2011-2015. Cette période sera riche en expériences pilote et en enseignement. Il faudra en tirer les leçons

18. La Tarification

PSS 2008. Un premier projet de décret tarifaire a été élaboré et de multiples simulations ont été réalisées depuis lors. Le projet de décret tarifaire définit les normes à appliquer par les gestionnaires pour calculer les grilles tarifaires dans le secteur EPA. L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des services d'EPA en quantité et qualité suffisantes, à des coûts économiques minimaux tout en assurant la viabilité des investissements réalisés dans le secteur. Le système définit des critères, souvent nouveaux en Haïti, qui permettront de calculer les tarifs de l'eau et de l'assainissement de manière transparente.

Avancement en 2010. La mise en place d'une grille tarifaire nationale fondée sur ces principes constitue l'une des orientations stratégiques fondamentales du secteur. Elle reste une priorité reconnue dans le Plan d'Action à court terme de la DINEPA.

19. La Pérennité et le Développement durable

PSS 2008. La pérennité des investissements dans le secteur EPA en Haïti est un problème majeur : faute de maintenance et faute de ressources financières suffisantes les investissements réalisés dans le passé doivent être renouvelés aujourd'hui avant que



leur durée de vie utile théorique ne soit atteinte. En milieu rural de nombreux systèmes EPA réalisés par des ONG ont été abandonnés faute d'un appui technique adéquat fourni aux comités locaux de gestion.

La pérennité des installations n'est pas une alternative stratégique : c'est une obligation. Elle nécessite des opérateurs compétents, et des ressources financières qui relèvent de la vente de l'eau et des services associés. Quelque soit la capacité et la volonté de payer des consommateurs il faut développer une gestion financière équilibrée fondée sur les principes tarifaires indiqués plus haut et sur une réelle capacité et volonté des opérateurs de récupérer les coûts. C'est sans doute le défi principal auquel seront confrontés les nouveaux opérateurs, qu'ils soient privés ou publics.

Avancement en 2010 : Les projets de gestion déléguée (Saint Marc, Les Cayes) ou d'assistance technique opérationnelle (Port-au-Prince) visent à analyser les faiblesses du secteur dans ce domaine, à définir les règles et procédures et à former le personnel.

20. L'Ingénierie Sociale

PSS 2008. L'ingénierie sociale, abondamment décrite et commentée dans le corps du rapport du PSS 2008, repose sur la participation communautaire mais va plus loin dans la mesure où elle pousse les communautés à s'approprier les projets dans leurs phases de conception, de réalisation, et d'exploitation.

Des résultats de grande portée ont déjà été obtenus en Haïti par l'application de la philosophie et des méthodes prônées par l'Ingénierie Sociale. L'application de l'ingénierie sociale est également un gage en matière de pérennisation des réalisations et de développement durable.

Compte tenu de la grande pauvreté de la majeure partie de la population l'ingénierie sociale, telle qu'elle a déjà été expérimentée et pratiquée en Haïti doit être une composante inévitable de tous les projets dans le secteur EPA, que ce soit en milieu urbain ou rural, public ou privé.

Orientations pour 2011-2019. Les expériences publiques et privées réalisées tant en milieu urbain qu'en milieu rural montre l'extrême importance des concepts d'ingénierie sociale dans le contexte haïtien, comme moyen majeur pour assurer la pérennité de la réforme et ses objectifs à long terme.

21. La gestion intégrée des assainissements liquides et solides (thème ajouté en 2010)

PSS 2008. Ce thème n'était pas mentionné dans le PSS 2008 car il n'était pas du ressort direct de la Cellule EPA, qui a donné naissance à l'actuelle DINEPA

L'importance du thème de la gestion des excréta et des déchets solides et de ses liens avec le secteur EPA sont mis en évidence dans les projets en cours : en l'absence de réseaux urbains d'assainissement et d'un système efficace de collecte et de traitement des excréta et des déchets solides, ces derniers se retrouvent en grande partie dans les canaux de drainage pluviaux qu'ils colmatent. Il importe donc de mettre en œuvre une politique de gestion intégrée de l'EPA, des excréta, des déchets solides et, dans une certaine mesure, de l'assainissement pluvial sur les projets en cours.

Compte tenu de la nouveauté de ce thème dans le PSS, la problématique en est exposée en détail dans le corps du rapport.

Au plan institutionnel, la collecte et le traitement des excréta relèvent de la DINEPA ; mais la collecte et le traitement des déchets solides relèvent théoriquement des administrations communales, ainsi que l'entretien des canaux pluviaux de drainage. Mais les communes sont démunies de moyens et ont besoin d'un support central. Deux propositions sont envisageables : (i) transformer la Cellule de Gestion des Déchets Solides (CGDS) du MTPTC en une structure nationale type DINEPA appelée Unité Technique de Gestion des Déchets Solides (UTGDS) et (ii) placer à terme la gestion des déchets solides sous la coupe de la DINEPA, ce qui n'est pas prévu par la loi cadre de 2009.

Avancement en 2010. Une étude générale relative à la collecte et au traitement des déchets solides sur la Région Métropolitaine de Port-au-Prince est en cours. Cette étude, dont les résultats sont attendus fin 2010/début 2011, comporte également un volet institutionnel au plan national (financement AFD France). Par ailleurs des financements sont mis en place pour étudier la gestion des excréta et des déchets solides à Port-au-Prince et dans les 5 grandes villes où ont été récemment développés des projets EPA : Saint Marc, Les Cayes, Jacmel, Ouanaminthe, Port de Paix, (financements BID, FCAS Espagne, AFD France). Tous ces projets préconisent des gestions intégrées. [Initiative Eau Potable et Assainissement – Programme Stratégique Sectoriel –Novembre 2010, par Michel Vermersch, Consultant].

4.- Le Plan d'Actions prioritaires et les réalisations

Après la publication de la Loi cadre en avril 2009, la première priorité fut de transformer l'ancienne cellule EPA du MTPTC en Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA).

Dès sa création, La DINEPA fut fonctionnelle car elle héritait directement de la Cellule EPA qui coordonnait le secteur depuis 2007, la Cellule EPA étant elle-même issue de l'URSEP – Unité de Réforme du secteur, créée en 1998 avec le support de la BID.

La fin de l'année 2009 et l'année 2010 furent donc consacrées à

- établir les plans d'actions à court terme;
- lancer les structures de la réforme;
- former le personnel;
- rechercher les financements.

Et ce, sans ralentir

- la réalisation des programmes de travaux en cours
- l'incentivation du secteur privé

4.1 PLAN D'ACTION 2009-2013

En 2009, quelques semaines après sa création par le vote de la Loi Cadre au Parlement, la DINEPA a élaboré le document « Plan d'action prioritaire 2009 - 2011 », déclinant les grands axes d'intervention de l'institution.

Les Axes Prioritaires

1. Organisation de la Gouvernance / Renforcement Institutionnel

- 1.1. Assistance Technique et renforcement de la DINEPA
- 1.2. Organisation de la gouvernance future et Régulation du Secteur

2. Observation National de l'EPA / Gestion de l'information et du patrimoine

- 2.1. Observation de l'information du secteur
- 2.2. Création de l'information du Secteur
- 2.3. Réglementation de l'observation National de l'EPA

3. Etudes d'accompagnement / Panification

- 3.1. Etudes Techniques
- 3.2. Etudes Economiques et Juridiques

4. Investissements

- 4.1. Infrastructure, dotation d'équipement et matériels
- 4.2. Travaux construction et réhabilitation des réseaux
- 4.3. Supervision et appui aux gestionnaires des réseaux

5. Transfert de Services

- 5.1. Transfert de Services aux OREPA
- 5.2. Appui à la transition

6. Mobilisation de Ressources Humaines

- 6.1. Renforcement du personnel OREPA
- 6.2. Plan de formation des Ressources Humaines

7. Plan de Communication

- 7.1. Développement de la Stratégie Nationale
- 7.2. Règlement de services

Les résultats escomptés sur la période s'articulent autour de deux composantes majeures:

COMPOSANTE I : L'amélioration des performances opérationnelles du secteur :

- Réhabilitation de plusieurs systèmes d'adduction et de distribution d'eau potable sur tout le territoire national ;
- Mise en opération de l'Observatoire National de l'EPA (base de données géo référencées pour la gestion du patrimoine et le suivi de la gestion des services) ;
- Grille tarifaire nationale établie et adaptée aux réalités socio-économiques des différents niveaux de populations. Décret tarifaire en application sur tout le territoire ;

- Opérateurs publics renforcés à travers la formation professionnelle et technique, sur la base d'objectifs de résultats, ou à travers la délégation de gestion à des opérateurs privés ;
- Opérateurs publics renforcés par une mise à disposition d'outils de gestion, l'approvisionnement en stocks, en équipements et en matériels d'exploitation ;
- Opérateurs publics plus capables de fonctionner dans la durée, une gestion clientèle améliorée et le recouvrement des factures ;
- Opérateurs publics et privés régulés. Performances opérationnelles suivies à partir des indicateurs de gestion des services publics d'eau et d'assainissement ;
- Gestion des systèmes d'AEPA améliorée par la réduction progressive des pertes physiques et l'augmentation de la capacité de production et de desserte en eau dans les villes principales ;
- Normes nationales de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine publiées par arrêté présidentiel. Qualité de l'eau de boisson contrôlée par un Laboratoire National indépendant ;
- Qualité du service améliorée dans les zones desservies. Tendance progressive vers un service continu de 24 heures ;
- Capacités locales renforcées par la création, en Haïti, d'un Centre de Formation aux Métiers de l'Eau ;
- Usagers et citoyens informés sur la valeur et l'importance de l'eau pour la vie et la santé. Citoyens et usagers participent activement à la préservation durable des ressources en eau et des systèmes d'AEPA.

COMPOSANTE 2 : La relance des investissements et le décollage de l'assainissement des eaux usées

- Normes techniques de supervision et de construction des réseaux d'eau potable et d'assainissement définies et mises en application ;
- Programme national de formation des cadres à la formulation des projets d'investissements, procédures de sélection d'entrepreneurs, passation de marchés, suivi des contrats et supervision des ouvrages ;
- Programme national de formation à la maintenance pour les entrepreneurs de travaux publics ;
- Opérateurs publics et privés formés et capables de suivre la qualité des travaux fournis par les entrepreneurs de travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement sur la base des normes établis ;
- Travaux d'urgence sur la zone Métropolitaine de Port-au-Prince mis en œuvre. Production renforcée et réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable dans les zones les plus dégradées ;
- Réhabilitation complète des systèmes d'adduction et de distribution d'eau potable de six (6) villes de plus de 100 000 habitants ;
- Réhabilitation des systèmes d'eau potable de 12 villes de 20 à 50 000 habitants et 20 villes de 10 à 25 000 habitants ;
- Construction de systèmes d'eau potable et d'assainissement en milieu rural dans les Département du Sud-est, du Sud, de la Grande Anse, des Nippes et sur l'Île de la Gonâve et l'Artibonite ;

- Démarrage des travaux d'assainissement des eaux usées dans les villes des Cayes, de Jacmel, de Saint Marc, de Port de Paix et de Ouanaminthe ;
- Schéma Directeur d'assainissement de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince et des zones avoisinantes actualisé.

4.2 PLAN D'ACTION 2010

« L'année noire ». La planification des activités pour l'année 2010 a été largement influencée par les résultats atteints en 2009 et les urgences de l'année 2010. En effet, la DINEPA a dû opérer dans un contexte particulièrement dramatique lié au :

- Tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui fit plus de 300.000 morts et qui a mis à mal de façon durable les infrastructures de la capitale ;
- Cyclones récurrents qui touchent l'île de manière plus ou moins violente chaque année
- l'épidémie de choléra déjà citée qui s'est déclarée en octobre 2010 et qui n'est pas encore maîtrisée à la date où ce rapport est écrit.

Il faut mentionner en outre le fait que le pays a préparé l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 ce qui perturba quelque peu le bon déroulement des décisions administratives.

Au cours de l'année 2010, la DINEPA a su, non seulement, donner une réponse aux urgences qui affectaient le pays, mais aussi remplir les objectifs majeurs d'implantation de la réforme. La DINEPA et ses cadres étaient au premier pour parvenir à de tels résultats.

Le tableau ci-après résume les stratégies et le plan d'action prioritaire pour l'année 2010.

Stratégie 1 (S1) – La Gestion de l'Urgence

SI/A1.1 – La Distribution de l'Eau dans l'Urgence

SI/A1.2 – La Gestion des Excrétas dans l'Urgence

SI/A1.3 – La Réparation d'Urgence des Fuites du Réseau de Port-au-Prince

Stratégie 2 (S2) – Le Renforcement de l'Opérateur Public à Port-au-Prince

S2/A2.1 – L'Assistance Technique Internationale à l'Opérateur Public

S2/A2.2 - La Mise en Place d'une Task Force à la CAMEP

S2/A2.3 – Les Etudes de 1er Phase à Port-au-Prince

S2/A2.4 – Les Travaux d'Urgence à Port-au-Prince

Stratégie 3 (S3) – Le Renforcement de la DINEPA

S3/A3.1 – Les Equipes de Gestion des Programmes de la DINEPA

S3/A3.2 – Les Normes Techniques et les Indicateurs de Performance

S3/A3.3 – L'Assistance Technique Internationale pour le Système de Gestion

S3/A3.4 – La Construction du Bâtiment de la DINEPA

Stratégie 4 (S4) – Le Démarrage de l'Assainissement

S4/A4.1 – Le Projet Pilote d'Assainissement Collectif Condominial

S4/A4.1 – Le Programme d'Assainissement des 5 villes et du reste du pays

Stratégie 5 (S5) – La Mise en Place des OREPAs

S5/A5.1 – Les Schémas Directeurs pour les OREPAs (Horizon 2025)

S5/A5.2 – Le lancement des premiers OREPAs

S5/A5.2 – L'Assistance Technique Opérationnelle aux OREPAs

S5/A5.4 – La mise en place des Unités Rurales Départementales (URDs)

S5/A5.5 – La Délégation de Gestion au Cayes (OREPA Sud)

S5/A5.6 – L'Inventaire et Schéma Directeur pour le Département de l'Artibonite (OREPA Centre)

Stratégie 6 (S6) – Les Travaux dans les Régions du pays

S6/A6.1 – Travaux en-cours en Eau Potable en 5 villes secondaires

S6/A6.2 - Travaux en-cours en Eau Potable et Assainissement Rural

S6/A6.3 - Travaux pour le SAEP de la ville de Cap-Haitien

S6/A6.4 - Travaux d'urgence pour des villes T2*, T3* et T4* (rural)

On notera en particulier :

- Le renforcement de la capacité de gestion de la DINEPA auxquels devront rendre compte les OREPA et leur assistance technique. La création de l'Observatoire National de l'EPA rentre dans ce cadre : il imposera des règles de formatage et de transfert de l'information que devront utiliser les OREPAs.
- La stratégie de transformation de la CAMEP à Port au Prince qui aura un impact important sur la formation et le fonctionnement de l'OREPA OUEST
- Le démarrage des premiers projets d'assainissement qui va concerner des villes situées dans les 4 OREPAs.
- Les programmes d'investissement et les travaux d'urgence qui vont concerner des villes, grandes et petites, dans chacune des 4 OREPAs.
- Les travaux Eau Potable et Assainissement Rural (EPAR) qui, eux aussi, vont concerner les zones rurales des diverses OREPA.

4.3 LES RESULTATS ATTEINTS EN 2010

Les principales actions ont été lancées en 2010 même si dans certains cas la réalisation devra être finalisée en 2011. La DINEPA prépare un programme actualisé.

On peut résumer l'avancement comme suit :

Renforcement de la DINEPA

Ressources humaines

La mise en œuvre de la planification de la DINEPA exige de nouvelles compétences. Mouvement amorcé dès l'année 2009 avec le recrutement des membres de l'Observatoire, de la Cellule rurale, de la Coordination, de l'Unité de Planification, il s'est amplifié en 2010. La section des ressources humaines a ainsi vu le jour. Parallèlement l'intensification des activités, tant au niveau de réponse à l'urgence qu'avec l'apport des investissements massifs dans le secteur, de nombreux assistants et personnels auxiliaires ont dû être recrutés au niveau du siège social.

La gestion de la réponse au tremblement de terre ainsi qu'à la crise provoquée par le choléra a entraîné une demande en personnel de terrain. Ce personnel a assuré la liaison avec les mairies, la supervision des activités dans les camps d'hébergement des villes touchées par le tremblement de terre. Un deuxième groupe est actuellement impliqué dans la gestion du choléra.

Formation

L'année 2010 avait démarré avec la tenue d'un atelier de formation en logiciel de simulation de réseau et de traitement d'information géoréférencée à l'intention du personnel technique. Le renouvellement et l'extension du parc informatique fut accompagné d'une introduction au concept de réseau ainsi qu'au maniement des logiciels de traitement de texte. Le personnel des BDS (futur CTE) est actuellement initié au système intégré de gestion des abonnés.

Parallèlement, des membres du personnel ont profité, soit de bourses d'études en France dans le domaine de l'EPA, soit d'ateliers tenus en Amérique Latine, en Angleterre.

Enfin, la DINEPA a développé un master professionnel en EPA en partenariat avec l'Université Quisqueya et actuellement une quarantaine de professionnels diplômés suivent une formation intensive. A la fin de leur cursus, en 2011, ils seront répartis dans les URD.

Equipement / aménagement

Au bâtiment principal, utilisé en jusqu'à la fin de 2009, se sont ajoutés deux annexes et un entrepôt. Parallèlement les réseaux informatique, téléphonique et électrique ont subi des modifications majeures, reflétant la prise en compte des besoins générés par l'accroissement du personnel et des activités.

Capacité

Différentes études ont été confiées à des consultants, dans le but de faciliter la prise de décision au niveau organisationnel et technique.

On peut rapidement mentionner :

- l'élaboration du manuel d'opération pour le programme HAL-1039 de la BID
- l'élaboration de l'accord-cadre entre la DINEPA et les ONG
- consultation pour le recrutement d'un opérateur pour la gestion déléguée du SAEP des Cayes
- consultation pour la rédaction des TDR pour le changement de comportement en assainissement
- consultation pour la rédaction des TDR en vue de la réalisation des études de faisabilité des travaux d'assainissement dans cinq villes.

Plan d'action Mise en place des OREPA

La mise en place de la réforme du secteur EPA passe par la création et la structuration des Offices Régionaux d'Eau Potable et d'assainissement, les OREPA. La loi leur a dévolu en son article 12 un rôle crucial:

Article 12.-

En vue d'assurer l'exploitation commerciale et opérationnelle des systèmes d'AEPA, à travers la République, sont créés les Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OPERA).

Les OPERA créés par la présente Loi sont des entités publiques relevant de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA). Ils agissent comme maîtres d'ouvrages de tous les systèmes d'eau potable jusqu'à ce que les structures de coordination communales et intercommunales remplissent les conditions nécessaires pour le faire.

Par ailleurs, ils assurent la gestion administrative, commerciale, technique et financière, des systèmes, décernant moins de cinq mille personnes, gérés par des groupements communautaires ou privés

Durant l'année 2010, la DINEPA s'est attelé à la concrétisation des OREPA, et en ce sens la Direction Générale a mené les discussions avec les entités concernées, en particulier, le MTPTC, le SNEP, la CAMEP et le POCHEP. Le Gouvernement, à travers le MTPTC, ayant fixé au 31 décembre 2010, la date butoir pour l'intégration des entités publiques à la DINEPA, et une commission formée entre autre par des membres du personnel de la DINEPA, de la CAMEP et du SNEP travaillent sur les différents volets: financier, administratif, ressources humaines, opérations, communications, pour une transition harmonieuse.

La création des OREPA entraîne dans son sillage l'établissement des Centres Techniques d'Exploitations, CTE, assurant au quotidien l'exploitation des réseaux d'eau potable.

Tout le personnel de la CAMEP, du SNEP et POCHEP sera intégré à la DINEPA, à travers leur réaffectation aux OREPA, CTE, URD.

Au niveau institutionnel

- La DINEPA est opérationnelle, même si son personnel est surchargé dans l'attente de l'assistance technique qui doit venir le renforcer : évaluation des offres en cours ;
- Les premiers Directeurs d'OREPA ont été nommés et le personnel de base est en cours de recrutement ;
- Les dossiers de consultation pour l'assistance technique opérationnelle aux OREPA sont prêts et les consultations pourront être lancées début 2011 ;
- Le personnel des URD est en cours de formation ;
- Les offres pour l'assistance opérationnelle à la CAMEP sont attendues début décembre ;
- L'Observatoire National de l'Eau Potable et de l'Assainissement a été créé et commence à fonctionner ;
- Le système de contrôle des CTE (reporting) est en cours de finalisation.

Au niveau des Etudes

- Les DAO pour les études des Schémas Directeurs Régionaux de l'Eau Potable et de l'Assainissement dans chaque OREPA sont lancés ;
- Les études en cours dans le cadre des financements BID en secteur urbain et rural se poursuivent.

Au niveau de l'intervention du secteur privé dans la gestion du secteur EPA

- Démarrage de la gestion déléguée de la ville de Saint Marc en octobre 2009 ;
- Mis en place de plusieurs CAEPAs dans le cadre du programme EPAR et établissements de contrats avec des opérateurs professionnels ;
- Lancement des appels d'offres pour une assistance technique et une gestion déléguée de la ville des Cayes (octobre 2010) ;
- Lancement de l'appel d'offres pour la mise en place d'une assistance technique opérationnelle de 3 ans sur le réseau de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (février 2011) ;
- Lancement de l'assistance technique opérationnelle au profit des OREPA.

LES TRAVAUX REALISES EN 2010



Office Régional d'Eau Potable et d'Assainement **NORD**

Réhabilitation et Extension du réseau d'EP de Port-de-Paix (desservant aussi les localités de Chansolme, Fond-Coq, Aubert, Tifond, Balladé, Ka Lavaud et La Pointe) BID 1010 :

Entreprises d'exécution : SOHECO, A&R et le groupement
AQUASTORE et H2O

Coût des travaux lot 1: US \$4,269,220.84

Firme de supervision : Groupement EXPERCO -BEJV

Coût de la supervision lot 1 et 2 : US \$1,458,350.00

Les infrastructures de desserte d'eau, tels les kiosques de Chansolme, de Fond-Coq, d'Aubert, de Tifond et de Balladé, sont pratiquement achevées. Il reste la robinetterie à installer.

Le bâtiment administratif ainsi que l'entrepôt sont achevés et la réception provisoire a été réalisée en novembre 2011.

Les travaux de captage des sources devraient être achevés à la fin du mois d'avril, permettant la mise en eau des kiosques et leur réception provisoire.

Le réservoir métallique de 1000 m³, commandé par le groupement Aquastore et H2O est déjà en cours d'installation et les travaux de pose prendront fin à la fin du mois du mars 2011.

La pose des conduites d'adduction entre le captage et le réservoir sera achevée à la fin du mois d'avril 2011.

D'une manière générale, les travaux ont avancé comme prévu dans la planification élaborée après la résiliation du contrat avec la firme précédente, MARVAR.

Réhabilitation et Extension du réseau de distribution d'EP de Port-de-Paix BID 1010:

Entreprises d'exécution : SOHECO

Coût des travaux lot 2: US \$4,378,705.64

Firme de supervision : Groupement EXPERCO -BEJV

Coût de la supervision lot 1 et 2 : US \$1,458,350.00

Tous les conduits sont déjà posés. Il reste encore à construire les raccordements au réservoir mentionné dans le projet cité précédemment.



▲
Station de pompage au
Cap Haitien (OREPA
NORD)

Les travaux sont achevés à hauteur de 95%. Malheureusement le projet de drainage des eaux pluviales financé par l'UTE (MEF) a endommagé certains tuyaux, retardant de ce fait la réception provisoire. Une entente est déjà trouvée pour la fourniture des tuyaux par l'entreprise en charge des travaux de drainage. Une rencontre doit être tenue pour le financement de la pose.

Fourniture d'Equipements de forage et travaux de raccordement hydraulique sur le site de Balan au Cap-Haïtien BID 1010.

Entreprises d'exécution : ELMECEN
Montant: US \$235,000.00
(suite à un avenant signé en janvier 2009)

Les travaux sont achevés et la réception définitive a eu lieu le 11 août 2010.

Etude de faisabilité pour la réhabilitation et l'extension du système d'alimentation en eau potable et la réalisation du système d'assainissement des rejets liquides de la ville du Cap-Haïtien ainsi que la supervision de l'ensemble des travaux.

Bureau d'étude: Groupement BRLi - BRGM - Planconsult
Montant: US \$1,498,900

Réalisation de deux forages d'exploitation et la construction de la clôture du champ captant à Ouanaminthe, BID 1010-SF/HA:

Entreprises d'exécution: STEACI
Montant: US \$278,784.00
Firme de supervision : LGL
Coût de la supervision: US \$29,920.00

Travaux achevés et réception définitive des forages déroulée le 11 août 2010. Cependant la construction de la clôture du champ captant est rétrocedée à la firme exécutant la réhabilitation et l'extension du réseau de distribution.

Réhabilitation et Extension du réseau d'EP de Ouanaminthe

Entreprises d'exécution : Groupement METRO Agua/A&R
CONSTRUCTION/INSERCO/INCATEMA
Coût des travaux : US \$6,834,568.17
Firme de supervision : Le Groupement SMI INC./COMPAC
Coût de la supervision: US \$.614,772.00

Contrat d'exécution signé avec le groupement METRO Agua et A&R.

Assistance technique à la Gestion du Centre Technique d'Exploitation de Port de Paix

Entreprise attributaire: LYSA
Montant: US \$300,000.00

Le contrat a été signé et la firme a entamé son mandat le 6 décembre 2010.

Les prospections pour construction de réseaux à court et moyen terme

Pour les villes prioritaires (de l'Orepa nord): Fort-Liberté, Sainte Suzanne, Gros-Morne, Pignon, Bombardopolis, Môle Saint-Nicolas, les cartes géographiques sont préparées.



▲
Vérification du niveau d'eau dans le réservoir de Saint-Marc (OREPA CENTRE)

Réhabilitation et Extension du réseau d'EP de Saint-Marc (desservant aussi les localités rurales de Gilbert et de La Garene).

<i>Entreprises d'exécution :</i>	SOHECO/A&R/TECINA
<i>Coût des travaux:</i>	US \$ 9,916,674.48
<i>Firme de supervision :</i>	Groupement LGL S.A/TECSULT
<i>Coût de la supervision:</i>	US \$1,020,022.00

Les travaux complémentaires tels la réhabilitation du centre -ville et le renforcement du réservoir de Pivert, prévus dans le contrat de gestion, sont entamés.

Gestion du CTE de Saint-Marc par la SESAM

<i>Entreprises d'exécution :</i>	SESAM
<i>Coût:</i>	US \$1,000,000.00

Depuis octobre 2009, la SESAM gère directement le CTE de Saint-Marc conformément aux accords avec la DINEPA.

Gonaïves: Accompagnement institutionnel et technique du SNEP - réhabilitation du système d'eau potable.

<i>Entreprises d'exécution :</i>	TECINA S.A
<i>Coût:</i>	HTG 129,363,474.60
<i>Firme de supervision :</i>	CECOM CONSULTANT
<i>Coût de la supervision:</i>	HTG 12,000,000.00

Le réseau est complètement achevé. Il reste encore la réhabilitation des stations de pompage. La firme d'exécution TECINA a été retardée par suite de problèmes administratifs avec le Bureau de l'Ordonnateur National (BON).

La DINEPA a procédé à l'installation d'un responsable technique et d'un ingénieur électromécanicien, dans le cadre de la mise en place du CTE des Gonaïves, comme prévu dans le protocole d'accord DINEPA - BON.

Les prospections pour construction / gestion de réseaux à court et moyen terme

Les villes prioritaires (de l'Orepa Centre): Anse-Rouge, Saint-Michel de l'Attalaye, Hinche, Thomonde, Mirebalais, La Chapelle, Verettes, Petite Rivière de l'Artibonite, Dessalines, Estère, Desdunes, Desarmes, Belladère et Pont Sondé. Pour la majorité de ces villes, le géoréférencement a été effectué et les plans sont disponibles. Les études de préfaisabilité sont en cours d'élaboration.

OREPA OUEST Office Régional d'Eau Potable et d'Assainement **OUEST**

Augmentation de la production et réhabilitation du système d'alimentation en eau potable de la ville de Croix des Bouquets – financement Corée du sud:

Entreprises d'exécution : *PLURIMATS*

Coût: *US \$692,405.00*

Les travaux visant à l'augmentation de la production (station de pompage, réservoir ainsi que le bureau administratif) sont en grande partie achevés. Certaines malfaçons ayant été constatées au niveau du réservoir et de la station de pompage, d'une part, et l'entreprise n'étant pas en mesure de les corriger d'autre part, la DINEPA a décidé de résilier le contrat et entreprendra les réparations nécessaires.

La réhabilitation de la station de pompage de Cottard et construction de la ligne de moyenne tension alimentant la station de pompage de Noailles à Croix-des-Bouquets– financement OXFAM GB

Entreprises d'exécution : *ELMECEN S.A.*

Coût: *US \$ 176,686.60*

L'achèvement de ces premiers travaux étaient prévus pour début décembre 2010 a été retardé en raison de certains problèmes techniques survenus à la station de Cottard et de retard dans la livraison des matériels nécessaires à la construction de la ligne électrique de Noailles. Entre temps d'autres travaux ont été identifiés conjointement avec OXFAM GB qui compte continuer à investir au niveau du système d'alimentation en eau de la ville de Croix-des-Bouquets. Ces travaux doivent démarrer incessamment..

La réhabilitation de 32 forages répartis sur l'île de La Gonâve

Entreprises d'exécution : *Haiti Outreach et V3*

Coût: *US \$ 502,000.00*

Supervision : *Burgeap / LGL*

Coût : *US\$ 31,500.00*



▲
Réunion Comité Dlo
GRET DINEPA
(OREPA OUEST)

Le projet a démarré en Septembre 2010 et devra durer 13 mois. Il inclut la mise en place ou la réparation de pompes à bras et l'établissement de comités de gestion sur l'île. A date, les travaux ont été engagés sur 15 forages. Des études ont été lancées et sont en phase finale dans trois villages.

Les prospections pour construction de réseaux à court et moyen terme

Pour les villes prioritaires (de l'Orepa Ouest): Arcahaie, Cabaret, Kenscoff, Gressier, Léogâne, Grand-Gave, Petit-Goâve, les cartes géographiques sont préparées. Des études partielles ont été conduites pour les villes de Peti-Goâve et Grand-Goâve. Une étude plus globale vient d'être lancée à la mi-février sur les villes de Gressier, Léogâne, Petit-Goâve et Grand-Goâve tant sur le volet eau potable que sur le volet assainissement. Cette étude est conduite par SOGREAH.



Construction du réservoir surélevé des Cayes:

<i>Entreprises d'exécution:</i>	<i>Futurenet</i>
<i>Montant:</i>	<i>US \$6,942,650</i>
<i>Firme de supervision :</i>	<i>BRL</i>
<i>Coût de la supervision :</i>	<i>US \$ 864,837.00</i>

Le lancement des travaux, initialement prévu pour septembre 2010, a été reporté par suite de problèmes administratifs liés à l'obtention de la non-objection du bailleur et du dépôt de garantie par la firme. La requête de paiement pour l'avance de démarrage ayant été faite après soumission par la firme de la caution, les travaux commenceront dès que ces questions administratives sont réglées.

Réhabilitation et Extension du réseau de distribution d'EP de la ville des Cayes

<i>Entreprises d'exécution :</i>	<i>FARMEX</i>
<i>Coût des travaux:</i>	<i>US\$ 3,924,757.79</i>
<i>Firme de supervision</i> <i>(y compris construction du réservoir) :</i>	<i>BRL Ingénierie</i>
<i>Coût de l'étude et de la supervision :</i>	<i>US \$864,837.00</i>

Sur 27 mille mètres linéaires (diam. 350 à 50 mm), 17 mille mètres linéaires sont déjà posés. Compte tenu des travaux additionnels nécessaires, un avenant est en cours de préparation, repoussant le délai d'exécution, initialement prévu pour novembre 2010.



▲
Travaux d'adduction
dans la ville des Cayes
(OREPA SUD)

Gestion déléguée du service public d'alimentation en eau potable de la ville de Cayes.

La DINEPA procède actuellement à l'analyse des offres, soumises par les 3 firmes ayant répondues à l'appel d'offre international.

Réhabilitation et Extension du réseau d'EP de Jacmel.

Après corrections des études, réclamées par la DINEPA, le montage de l'appel d'offre pour les travaux et la gestion du réseau est en cours d'élaboration à la BID.

Exécution du SAEP de Chatelier Laplace.

<i>Entreprises d'études:</i>	ARCHICODEC
<i>Coût des travaux:</i>	Gdes 4,679,040.57
<i>Supervision:</i>	DINEPA

La construction du réservoir et de 10 kiosques, du captage et la pose des conduites de distribution sont achevés. Il reste à mettre en place une cinquantaine de branchements privés. La sensibilisation communautaire préalable à l'établissement des branchements, est en cours. La fin des travaux, initialement prévue pour juin 2010, est repoussée au début de l'année 2011.

Les prospections pour construction de réseaux à court et moyen terme

Les villes prioritaires (de l'Orepa Sud): Miragoâne, Jérémie, Port-Salut. Pour cette dernière le plan de la ville est déjà géoréférencé et l'étude de préféabilité est en cours de finalisation.

Réhabilitation des réseaux ruraux de distribution d'eau potable et mise en place d'opérateurs de réseaux

Département du Sud

<i>Entreprise d'exécution :</i>	SOHECO / COTASA
<i>Coût des travaux :</i>	US\$2,200,000.00
<i>Etudes et supervision :</i>	LGL / SMC Lavallin
<i>Coût de la supervision :</i>	US\$800,000.00

Des travaux sur les réseaux de Saint Michel/Dimizaine (3,438 personnes), de Cavaillon (8,188 personnes), de Simon (3,495 personnes), de Maniche (4,237 personnes) et de l'Île à Vache (2,000 personnes) ont été exécutés, ainsi qu'à Chantal (3,990 personnes), Arniquet (3,246 personnes) et Coteaux (5,086 personnes). Les chantiers de Saint Michel/Dimizaine, Cavaillon, Simon, Arniquet, et Chantal sont achevés et les réseaux fonctionnent avec opérateurs professionnels. Les réseaux sont équipés de compteurs et les abonnés payent l'eau au volume. La réception provisoire du chantier de Maniche où les captages sont en cours de réhabilitation est prévue pour le mois de novembre 2011. Les travaux sont exécutés à hauteur de 98%. Le chantier de l'Île à Vache consiste en la mise en place d'un système photovoltaïque à énergie solaire. Les travaux sont terminés et la réception provisoire aura lieu à la fin de mois de mars 2011. A Coteaux, les travaux sont à 90% réalisés.

Département de la Grande Anse

Entreprise d'exécution :	G.A.C / BEGES SA
Coût des travaux :	HTG\$109,538,214.25
Etudes et supervision :	Hydroconseil / INESA / IRAM
Coût des études et de la supervision :	US\$1,277,502.97

Les travaux sont achevés sur 12 réseaux villageois de la Grande Anse. 14 SAEP sont en construction. 4 SAEP fonctionnent avec des Opérateurs de Réseaux professionnels. 14 opérateurs de réseaux ont été mis en place. Les travaux continuent toujours dans 2 villages du même Département.

Département des Nippes

Entreprise d'exécution :	Amarante / DISCONSA
Coût des travaux :	US\$1,519,613.86
Etudes et supervision :	Burgeap / LGL
Coût des études et de la supervision :	US\$399,999.00

Les travaux de réhabilitation de réseaux doivent commencer dans 4 villages dans le courant du premier semestre de 2011.

5.- L'assistance technique internationale et le transfert de savoir-faire

Compte tenu de l'importance de la formation du personnel en matière de pérennité des ouvrages et du fonctionnement des CTEs, l'accent a été mis sur ce thème et notamment sur l'assistance technique.

Les ressources humaines du secteur de l'eau en Haïti ont été considérablement appauvries par :

- 30 années de crises politiques
- le phénomène de l'émigration des cadres
- les conditions anormales de fonctionnement des installations faute de moyens financiers et logistiques
- l'absence de politique de formation des cadres et autres professionnels.

Quant au secteur de l'assainissement, il est inexistant et les professionnels du secteur sont donc également inexistants.

La stratégie générale de la DINEPA est de développer la formation et de créer dans le pays des centres d'excellence où l'on pourrait promouvoir la formation opérationnelle des cadres et professionnels haïtiens.

Mais la DINEPA a elle-même besoin de cadres pour mettre en place la réforme, et en particulier les Office Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA), et pour définir les standards nationaux.

Dans ce contexte, de nombreux programmes d'assistance technique ont été élaborés notamment pour assurer le démarrage de la DINEPA, le lancement des OREPA et

A travers le Wash-Cluster co-présidé par la DINEPA et l'UNICEF, les actions de secours d'urgence, ainsi que les financements ont été coordonnés et les directives établies, de façon consensuelle, respectées par tous les acteurs.

l'amélioration opérationnelle du système AEP de la région Métropolitaine (CAMEP). Ces opérations d'assistance mobiliseront 25 experts et spécialistes pendant trois ans.

De plus, un partenariat est en train d'être mis en place entre la DINEPA, l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParistech), l'École nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES) et l'Office International de l'Eau (OIEau) pour la création en Haïti d'une Ecole des Métiers de l'Eau et de l'Assainissement (EMEA). Dans ce contexte, un projet proposant une phase de formation d'urgence et une phase d'étude de faisabilité a été présenté à la Direction du Trésor de France, qui a émis un avis favorable au dossier. Cet avis se traduit par l'obtention d'un don de la part du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi obtenue soumise à la participation financières d'entreprises française du secteur de l'eau pour partie et par l'engagement formalisé entre la DINEPA et les principaux acteurs du projet que sont AgroParistech, l'ENGEES et l'OIEau. La DINEPA, avec l'appui de ses partenaires, apportera son appui technique et financier au projet.

6.- La réponse post tremblement de terre

« Cette réponse du WASH Cluster à l'urgence fut un succès international. Aucun autre secteur en Haïti n'a eu un service gouvernemental guidant le cluster. J'ai vu la DINEPA créer un environnement propice à la coopération et sauver ainsi des vies ». White Trevor, Conseiller technique dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) pour le Bureau de l'US Foreign Disaster Assistance (OFDA) de l'Agence américaine pour le développement international (USAID).

Dès le lendemain du terrible séisme qui a frappé, le 12 janvier 2010, la Région métropolitaine de Port-au-Prince et ses environs, la DINEPA s'est mobilisée et a pris en charge la coordination de l'urgence. Elle a assuré, pendant toute la période, la planification des interventions d'urgence, la coordination et la supervision des acteurs et actions, le financement, avec l'appui de ses partenaires financiers, des premiers secours aux populations sinistrées.

En partenariat avec les différentes organisations non gouvernementales intervenant dans le secteur, plus de cinq cents (500) sites de regroupement de populations ont bénéficié d'une distribution quotidienne, en quantité, suffisante, d'eau potable. Les producteurs d'eau potable du secteur privé ont été contractés pour une fourniture d'eau gratuite, dans les écoles, les hôpitaux, les orphelinats, les commissariats de police et à travers les kiosques traditionnels de vente d'eau.

Des réseaux de contrôle de la qualité de l'eau distribuée ont été mis en place sur toute la région et des équipes destinées à l'évaluation et au suivi de la distribution ont été déployées en appui aux municipalités.

Le problème de la gestion des excréta a été et reste préoccupant. Au sein du Wash-Cluster, un sous groupe Assainissement a été créé. Plus de vingt mille (20.000) latrines mobiles, gérés par les ONGs et les comités de gestion de camps, ont été placés sur les différents sites d'hébergement, et le vidange assuré par le secteur privé. Le stockage et le traitement des excréta demeure une priorité. Une fosse d'urgence a été construite sur la décharge de Trutier. Cependant, cette fosse est vite arrivée à saturation et la



Ann kwape Kolera

▲
Logo de la campagne
contre la propagation
du choléra

TOUJOU
BOUYI
OU BYEN
TRETÉ
DLO OU
SÉVI



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
DINEPA

Direction Nationale
de l'Eau Potable
et de l'Assainissement

nécessité de construire une station d'épuration des boues d'excrétas, dans la Région Métropolitaine de Port-au-Prince s'impose avec acuité.

Dans les villes de Gressier, Léogâne, Grand-Gôave, Petit-Gôave et Jacmel, la DINEPA a coordonné et appuyé l'action des ONGs sur le terrain. A travers le Wash-Cluster co-présidé par la DINEPA et l'UNICEF, les actions de secours d'urgence, ainsi que les financements ont été coordonnés et les directives établies, de façon consensuelle, respectées par tous les acteurs.

« Le personnel de la DINEPA est très engagé. Cela se déduit de leurs travaux précédents avec les communautés les plus pauvres d'Haïti, et parce qu'ils invitent les ONG à aider ces groupes en particulier. J'ai été surpris. Vous entendez dire que le système de cluster ne fonctionne pas. Voici une réponse du cluster WASH qui est efficace. Le groupe travaille vite, les résultats des analyses montrent une eau de meilleure qualité. La DINEPA met en ligne les résultats d'analyses et d'autres données; elle agit de manière transparente, sensible aux demandes des parties prenantes, à la critique et aux défis des ONG, ouvert au partage. DINEPA et l'UNICEF offrent à chacune des parties prenantes l'occasion de s'exprimer lors des réunions du cluster, et ils encouragent les Haïtiens à participer aux réunions ». Jay Graham, Conseiller en santé environnementale de l'USAID.

La réponse de la DINEPA et son leadership face à l'urgence provoquée par le tremblement de terre ont été déterminants pour la survie des populations sinistrées. Les actions menées, en synergie, avec les différents acteurs du secteur ont permis d'éviter la propagation d'épidémies liées à l'eau et à l'hygiène, d'amener effectivement le service aux populations touchées et de sauver de nombreuses vies humaines. Le personnel a démontré son capacité d'accéder à une vraie culture du service public.

7.- L'apparition du choléra :

Mesures d'urgence et actions durables

A peine émergeant de l'urgence post-séisme, la DINEPA a dû faire face à une épidémie de choléra s'est déclarée pour la première fois, en Haïti, et là où on l'attendrait le moins, le long du fleuve Artibonite. La DINEPA une fois de plus s'est porté au premier rang. Dès la confirmation de la présence de l'épidémie, des produits de désinfection tels, pastilles de chlore, savon, ont été distribués aux populations des zones affectées. La DINEPA, quoique n'ayant pas, à l'époque, le contrôle des réseaux d'eau du pays, a renforcé la chloration de l'eau distribuée aux populations par les réseaux publics sur le territoire national. Ainsi une distribution massive de chlore a été organisée, accompagnée d'une campagne de formation des agents de chloration.

La coordination sectorielle s'est mise en place sous le contrôle, cette fois, du Ministère de la Santé Publique et de la Population. Toujours avec l'appui financier de ses partenaires traditionnels, la DINEPA a fait l'acquisition de produits de désinfection, soit des centaines de millions de pastilles de chlore, des millions de barres de savon et plusieurs dizaines de tonnes de HTH, pour la desserte des populations et le traitement bactériologique de l'eau distribuée par les réseaux publics. De plus, dans la Région de Port-au-Prince, un système de chloration des camions privés de livraison d'eau a été mis en



Campagne de promotion pour le traitement de l'eau lancée en Janvier 2011

place sur tous les sites de remplissage.

Dans ce cadre, un système de surveillance du chlore résiduel (SIS-KLÒR) a été développé par l'équipe de gestion de l'information de la DINEPA et du groupe sectoriel de travail pour l'eau potable et l'assainissement.

Ce système automatisé permet d'obtenir des informations sur la qualité de l'eau sur les points de distribution et dans les foyers en temps réel. Déjà plus de 19 agents de la DINEPA basés dans 12 communes alimentent la base de données quotidiennement en communiquant les résultats des tests effectués par SMS codé. Les informations envoyées sont centralisées à la DINEPA et un rapport hebdomadaire est automatiquement généré par le système afin de permettre à l'Observatoire National d'établir des cartes d'analyse de la qualité de l'eau ainsi que le traitement statistique des données essentielles à la bonne exécution de la Stratégie Sectorielle de Lutte Contre le Choléra.

L'objectif est de rendre le système SIS-KLÒR opérationnel à l'échelle nationale, et de créer un programme de certification des organisations qui communiquent ces informations notamment par l'assignation de code d'accès, la formation à l'utilisation du système et la préparation de l'échantillonnage.

Une campagne de communication et de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement est aussi mis en œuvre et s'intensifiera progressivement sur tout le territoire national.

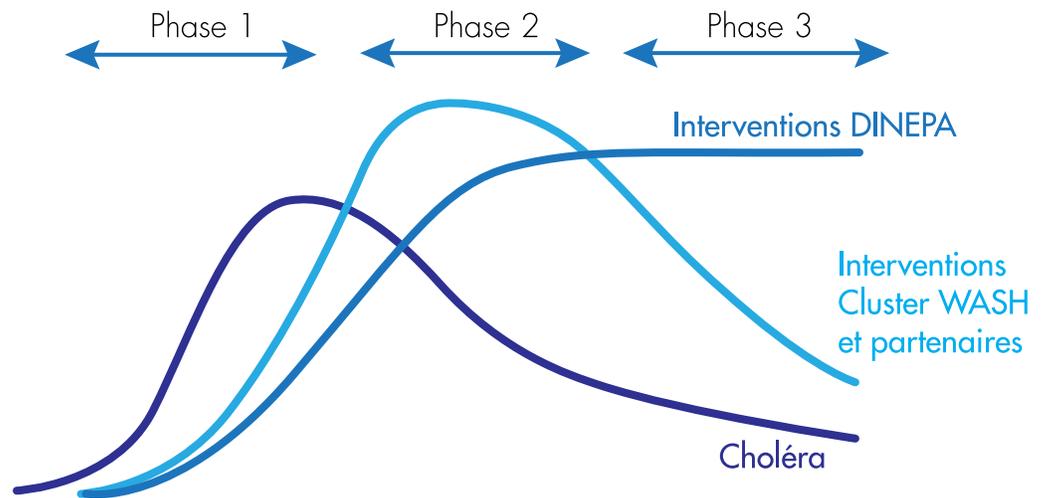
Une stratégie sectorielle de réponse à l'épidémie a été élaborée et publiée. Cette stratégie évolutive pourra être adaptée aux différentes tendances et orientations du parcours de l'épidémie. Cette stratégie a défini, sur la base d'hypothèses de comportements de l'épidémie, trois (3) phases dont les durées pourront être rallongées ou raccourcies. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- L'épidémie de choléra prend une ampleur incontrôlée car le « niveau d'intervention WASH » correspondant au cumul des interventions de la DINEPA et de celles des partenaires du Cluster WASH (entre autres, car il en va certainement de même au niveau Santé) est trop faible pour contenir le développement épidémique.
- L'épidémie après avoir atteint un pic va « naturellement » diminuer. Cette tendance va de surcroît être favorisée par la saison sèche (de décembre à février).
- L'intensité des interventions WASH devra être suffisamment forte, après le développement complet de l'épidémie, pour pouvoir contenir d'autres flambées épidémiques qui pourraient surgir notamment avec le retour des fortes pluies (avril-mai et août-septembre). En particulier, le niveau d'intervention de la DINEPA doit se renforcer pour contenir d'autres épidémies et permettre aux partenaires du secteur tels le Cluster WASH et les ONG de diminuer l'intensité de leur soutien, voir même de se retirer (stratégie de sortie).



▲
Livraison de chlore à la population

Ces hypothèses retenues et la nécessaire intensification des interventions au niveau du secteur sont illustrées par la figure ci-après. Elles permettent en outre la distinction de 3 phases distinctes:



Evolution de l'épidémie de choléra et des interventions WASH

Dans le cadre de cette première version de stratégie sectorielle, la DINEPA a estimé que :

- La phase 1 « d'extrême urgence ou d'urgence » devrait durer 3 mois (jusqu'en janvier 2011). Cette période nécessite une mobilisation absolue des acteurs y compris durant la période des fêtes de fin d'année. En effet, il s'avère que les risques de développement accru de l'épidémie seront aggravés par la période de vacances de fin d'année tant par les mouvements des populations que par le risque de démobilitation des acteurs.
- La phase 2 de post-urgence ou de relèvement immédiat est estimée à 4 mois (jusqu'à mai 2011). Cette estimation considère que l'amplitude de l'épidémie doit fortement diminuer au terme d'une période d'au maximum 6 mois (d'octobre à mars) notamment « grâce » au concours de la saison sèche.
- La phase 3 de développement est envisagée sur une durée de 7 mois (de juin à décembre 2011), soit jusqu'à la fin de l'année 2011.

Dans le cadre de cette stratégie, la DINEPA a initié un programme d'interventions, d'abord dans les localités prioritaires, situées le long du fleuve Artibonite, pour la construction, la réhabilitation et la sécurisation de points d'eau potable au bénéfice des populations touchées. Les populations n'ayant accès qu'à de l'eau de surface (eau du fleuve ou eau des canaux d'irrigation) sont particulièrement vulnérables et menacées. Elles le sont d'autant plus que les produits de traitement d'eau à domicile qui ont massivement distribués dans ces zones (par la DINEPA et certaines ONG) sont pas ou peu efficaces lorsque l'eau à traiter est turbide.

Ces interventions prévoient :

- La mise en place de points de chloration au niveau de forages utilisés pour l'eau de boisson,
- La construction de nouveaux forages dont l'implantation est validée par la DINEPA et qui sont réalisés et équipés en respectant les directives techniques de la DINEPA,
- Des tests et mise aux normes (définies par la DINEPA) des forages existants,
- La chloration des SAEP urbains et ruraux incluant la mise à disposition de HTH et la formation des opérateurs,
- Des investissements au niveau des SAEP urbains et ruraux pour renforcement de la chloration et la réduction des pertes incluant la mise à disposition de HTH et la formation des opérateurs,
- La consolidation des SAEP urbains et ruraux et/ou travaux de réhabilitation/extension des systèmes incluant mise en place d'un système d'approvisionnement pérenne en HTH et d'entités de gestion reconnues par la DINEPA,
- En l'absence d'autres alternatives techniques, la mise en service des stations de potabilisation dont le fonctionnement et la gestion sont assurés de façon durable.
- Inscrits dans le Plan d'Actions Prioritaires 2010-2014, ces interventions couvriront progressivement le territoire national.

8.- Perspectives pour l'année 2011

Les réalisations prévues en 2010 n'ont pas encore toutes été réalisées et il y aura probablement un certain décalage des prévisions sur la période 2011/2013.

Les perspectives en 2011 sont :

- La poursuite de la mise en œuvre du premier plan quinquennal 2010-2014 sur des bases quantitatives mieux définies,
- la préparation progressive d'un second plan quinquennal 2015-2019 sur la base des leçons tirées du premier plan.

Il importe cependant de rester vigilant quant aux risques de dérives qui sont connus en Haïti :

- les catastrophes naturelles,
- les aléas politiques dont les dernières décades ont montré de fréquents exemples.

D'une manière générale l'année 2011 sera celle :

- de la mise en place et de la consolidation de la Réforme
- de la réalisation des études de base : schémas directeurs Eau et Assainissement de la région Métropolitaine de Port-au-Prince et schémas directeurs Eau et Assainissement des OREPAs

DINEPA en action. ►



- de la continuation des investissements prévus au PSS 2007 en secteur urbain et rural
- de la réalisation des programmes d'urgence qui seront issus des schémas directeurs Eau et Assainissement de Port-au-Prince et des OREPAs
- de la participation active du secteur privé international soit sous forme d'assistance technique (OREPAs, Port-de-Paix), soit sous forme d'assistance technique opérationnelle (Ex. CAMEP) soit enfin sous forme de gestion déléguée (Saint Marc, Les Cayes).
- du contrôle et du suivi quantitatif des indicateurs de progrès et des indicateurs de performance.

Ce dernier point est essentiel : après une phase de suivi du plan purement qualitatif, la mise en place du système de reporting des CTE et son traitement par l'Observatoire National EPA vont permettre, à partir de 2011, d'évaluer de façon quantitative l'amélioration du secteur en terme de :

- avancement de la Réforme Institutionnelle
- qualité de l'eau
- accès à l'eau
- accès à l'assainissement
- capacité d'absorption des prêts et dons.

La stratégie et les investissements prévus permettront de se rapprocher, sensiblement, d'ici 2015, des objectifs du millénaire en matière de taux de couverture Eau et Assainissement. Cependant, les conditions additionnelles suivantes devront être réalisées :

- 1) L'amélioration de la capacité d'absorption des financements disponibles.**
- 2) La continuité des actions entreprises depuis la publication de la Loi-Cadre.**
- 3) Un suivi spécifique de l'évolution des ressources humaines pour garantir, à terme l'indépendance du secteur.**
- 4) Le renforcement de la coordination des actions des ONGs. Le rôle de la Plateforme Eau Potable et Assainissement (PEPA) doit être étendu et dynamisé.**
- 5) L'ingénierie sociale doit continuer d'être un facteur positif dans la gestion du secteur EPA.**
- 6) L'obligation pour le secteur de mettre en œuvre et d'atteindre les objectifs définis par la stratégie financière devant lui garantir un certain niveau d'autonomie.**

En conclusion

il y a lieu pour la DINEPA, au cours de l'année 2011, de se consolider et de réunir les conditions nécessaires pour réaliser les investissements, assurer la pérennité des infrastructures et l'amélioration de la situation sanitaire au niveau national. Ces conditions ont été définies par la nouvelle politique adoptée pour le secteur :

- la mise en place de la réforme institutionnelle incluant la réforme tarifaire
- l'amélioration de la capacité opérationnelle incluant la participation du secteur privé
- Le développement de l'ingénierie sociale pour pérenniser les acquis auprès des couches les moins favorisées de la population.





RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
DINEPA
Direction Nationale
de l'Eau Potable
et de l'Assainissement

Angle rue Métellus et Route Ibo Lélé, No 4 Pétion-Ville, HT6140, HAITI (WI)

communication@dinepa.gouv.ht

509-22564770 / 509-25132078 / 509-29400873